

# SOLAAL CENTRE VAL DE LOIRE

**SOL**idarité des producteurs **A**gricoles et des filières **AL**imentaires du  
Centre-Val de Loire

## Diagnostic de l'existant concernant le don agricole en Région Centre-Val de Loire



---

**Marie Magendie**

Coordinatrice de SOLAAL Centre-Val de Loire

[centrevalde Loire@solaal.org](mailto:centrevalde Loire@solaal.org)

06 68 48 20 41

13 Avenue des Droits de l'Homme, 45921 Orléans

---

Décembre 2022

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I – LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	2
<i>I.1 – Les caractéristiques de la région</i>	2
<i>I.2 – L’agriculture en région</i>	3
<i>I.3 – La précarité en région</i>	4
II – LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	5
<i>II.1 – Productions végétales</i>	5
<i>II.1.1 - Les céréales</i>	5
<i>II.1.2 – Les cultures industrielles</i>	6
<i>II.1.3 – Les pommes de terre</i>	7
<i>II.1.2 - Les oléo protéagineux</i>	7
<i>II.1.4 - La vigne</i>	9
<i>II.1.5 - Les fruits</i>	10
<i>II.1.6 – Les légumes</i>	10
<i>II.1.7 - Productions végétales en agriculture biologique</i>	11
<i>II.2 – Productions animales</i>	13
<i>II.2.1 – Filière bovins viande</i>	13
<i>II.2.2 – Filière bovins lait</i>	13
<i>II.2.3 – Filière avicole</i>	14
<i>II.2.4 – Filière porcine</i>	14
<i>II.2.5 – Filière caprine</i>	15
<i>II.2.6 – Productions animales en agriculture biologique</i>	16
<i>II.3 – Les coopératives agricoles</i>	16
<i>II.4 – Les industries agroalimentaires</i>	17
III – ETAT DES LIEUX DES PERTES AGRICOLES	18
<i>III.1 – Pertes agricoles au niveau national</i>	18
<i>III.1.1 – Pertes des filières végétales</i>	18
<i>III.1.2 – Pertes des filières animales</i>	19
<i>III.2 – Pertes agricoles en Centre-Val de Loire</i>	20
<i>III.3 - Actions locales existantes en lien avec les activités de SOLAAL en Centre-Val de Loire</i>	21
<i>III.3.1 – Les associations d’aide alimentaire</i>	21
<i>III.3.2 – Autres initiatives alimentaires en région Centre-Val de Loire</i>	23

IV – SOLAAL CENTRE-VAL DE LOIRE	24
IV.1 – Situation du don agricole en Centre-Val de Loire	24
IV.2 – Analyse SWOT de SOLAAL Centre-Val de Loire	26
IV.3 – Plan d’action détaillé	27
CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXES	31

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Volumes de pertes agricoles en Centre-Val de Loire .....	5
Tableau 2 : Synthèse des principales causes de pertes en filière légumes (ADEME, 2018) .....	19
Tableau 3 : Estimation des pertes par filière en fonction des volumes produits en Centre-Val de Loire .....	20
Tableau 4 : Associations d'aide alimentaire habilitées nationales en région Centre-Val de Loire .....	22
Tableau 5 : Plan d'action SOLAAL Centre-Val de Loire 2022-2023 .....	27

# TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Diversité des paysages de la région Centre-Val de Loire (DREAL, 2018) .....	2
Figure 2 : OTEX communales de 2020 en région Centre-Val de Loire (Buisson and Delagrande, 2022) 3	3
Figure 3 : Taux de pauvreté par département en région Centre-Val de Loire (Source INSEE) .....	4
Figure 4 : Utilisation du territoire en 2020 en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine (Buisson, 2021).....	5
Figure 5 : Répartition des cultures au sein de la surface de terres arables (Buisson and Lebret,2022). 6	6
Figure 6 : Surfaces occupées par les cultures industrielles en milliers d'ha (Buisson, 2021) .....	6
Figure 7 : Production de pomme de terre en fonction des départements en milliers de q (Buisson, 2021) .....	7
Figure 8 : Répartition des surfaces en oléagineux de la région Centre-Val de Loire et de la France métropolitaine en 2019 .....	7
Figure 9 : Contraste des surfaces cultivées en oléagineux dans la région Centre-Val de Loire.....	8
Figure 10 : Surfaces en protéagineux en 2019.....	8
Figure 11 : Cartographie des AOP en Centre-Val de Loire (DRAAF, 2015).....	9
Figure 12 : Répartition de la surface dédiée aux cultures fruitières (Agreste 2021) .....	10
Figure 13 : Productions maraîchères et surfaces allouées en Centre-Val de Loire (DRAAF, 2020b)....	11
Figure 14 : Répartition des surfaces en agriculture biologique selon les surfaces régionales .....	12
Figure 15 : Occupation des surfaces en agriculture biologique en 2021 en Centre-Val de Loire (Agence Bio, 2022) .....	12
Figure 16 : Effectif de vaches allaitantes en région Centre-Val de Loire .....	13
Figure 17 : Répartition des effectifs de volailles en Centre-Val de Loire en 2020.....	14
Figure 18 : source AOP Chèvre Centre.....	15
Figure 19 : Part du cheptel en AB régional dans le cheptel en AB national (Agence Bio, 2021) .....	16
Figure 20 : Répartition des industries agroalimentaires régionales en fonction de leur secteur d'activité (Agreste, 2022).....	17
Figure 21 : Répartition du gaspillage alimentaire sur la chaîne de production des denrées alimentaires (ADEME, 2018) .....	18
Figure 22 : Répartition des pertes agricoles en Centre-Val de Loire par catégorie.....	21
Figure 23 : Traitement du gaspillage alimentaire selon la loi Garot.....	21
Figure 24 : Répartition des associations d'aide alimentaire habilitées régionales en Centre-Val de Loire .....	23
Figure 25 : Répartition des dons SOLAAL en Centre-Val de Loire depuis 2013 par catégorie.....	24
Figure 26 : Répartition des volumes de dons (en tonnes) en Centre-Val de Loire en fonction des départements depuis 2013.....	25
Figure 27 : Répartition des donateurs SOLAAL en région Centre-Val de Loire.....	25
Figure 28 : Analyse SWOT de SOLAAL Centre-Val de Loire).....	26

# RÉSUMÉ

La région Centre-Val de Loire abrite une multitude de paysages. La majorité de la surface régionale (60%) est occupée par des activités agricoles. D'après l'ADEME près de 30 % de l'alimentation est perdue au stade de production. Parallèlement à ces pertes, une précarité alimentaire existe en région Centre-Val de Loire. Le taux de pauvreté en région est de 13,1 %, ce qui est légèrement moins élevé que le taux de pauvreté national (14,1 %). Le département ayant le taux de pauvreté le plus élevé en région est l'Indre avec 14,5 %.

Concernant ses productions agricoles, le Centre-Val de Loire observe une dominance de grandes cultures dans le nord de la région et de polyculture élevage dans le sud. Les productions les plus importantes en région sont les céréales, les pommes de terre et les betteraves industrielles. L'agriculture biologique n'est pas très présente en région, elle occupe 5 % des surfaces agricoles. La région abrite plus de 500 entreprises agroalimentaires dont la majorité propose des boissons (22 %).

Les taux de pertes par filières calculés par l'ADEME dans son rapport *Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole* permettent d'évaluer les pertes agricoles en Centre-Val de Loire. Ainsi, le volume de pertes agricoles estimé en région est de 1 252 144 tonnes. Afin de calculer ces pertes, les filières prises en compte sont : les céréales, les pommes de terre, les betteraves industrielles, les légumes, les fruits, la viande, le lait et les œufs. Le tableau ci-dessous permet de voir les pertes en fonction des filières.

Tableau 1 : Volumes de pertes agricoles en Centre-Val de Loire

Filière	Volume perdu estimé (t)
Céréales	350 860
Pommes de terre	795 576
Betteraves industrielles	38 397
Légumes	48 232
Fruits	10 187
Viande blanche	1 430
Viande rouge	108
Lait de vache	6 581
Lait de chèvre	742
Œufs	0.504
<b>TOTAL</b> <i>arrondi à la tonne supérieure</i>	<b>1 252 114 t</b>

Il existe en région Centre-Val de Loire dix associations d'aide alimentaire nationales habilitées réparties en 223 structures. Les Restos du cœur sont l'association la plus représentée en région avec 86 structures. Ces associations ont des fonctionnements très différents. On trouve des grossistes de l'aide alimentaire, des associations accueillant des bénéficiaires et des épiceries sociales et solidaires. Leurs sources d'approvisionnement peuvent varier en fonction de leur mode de fonctionnement mais le don reste l'approvisionnement le plus recherché, d'autant plus durant cette période d'inflation.

D'autres initiatives existent en Centre-Val de Loire pour valoriser des invendus agricoles. Une cartographie des initiatives alimentaires en région Centre-Val de Loire a été créée par l'association

InPact dans le cadre de l'observatoire de la transition alimentaire. Ces initiatives sont des opportunités de partenariat pour SOLAAL Centre-Val de Loire.

Au vu de ces informations l'association SOLAAL Centre-Val de Loire, fondée par la FNSEA CVL et les JA CVL, a une place à prendre en région. Depuis 2013, plus de 2451 tonnes de produits alimentaires ont été données en Centre-Val de Loire via SOLAAL, soit l'équivalent de près de 5 millions de repas distribués aux personnes accueillies par les associations d'aide alimentaire. L'année 2022 enregistre un volume de don record de 477 tonnes, l'équivalent de 954 000 repas. Cela représente une hausse du volume de don de plus de 155 % par rapport à 2021. Ces dons sont composés à 99 % de fruits et légumes frais et ont profité à 27 associations. Une dynamique est donc déjà présente mais elle est hétérogène sur le territoire. L'ouverture d'une antenne SOLAAL en région permettra de sensibiliser sur le don agricole, de le structurer et de l'organiser dans tous les départements.

# INTRODUCTION

En France, 9,2 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté (Lagarenne et al., 2021). De plus, 3 millions de français ont recours à l'aide alimentaire. Avec la crise sanitaire, la demande auprès des associations d'aide alimentaire a augmenté entre 10 et 20%. Parmi les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire, seules 6,5% consomment des légumes 5 fois par jour. Or l'absence d'équilibre alimentaire accroît les risques de pathologies comme le diabète et les maladies cardiovasculaires. Aussi un tiers des formes de cancers pourraient être évités grâce à une alimentation équilibrée (Que Choisir, 2015).

Paradoxalement à ce besoin alimentaire, on trouve une perte importante de denrées alimentaires en France. Selon l'ADEME, 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdus chaque année en France. La production agricole représente 1/3 de ces pertes notamment à cause de facteurs structurels (écarts de tri, calibrage) ou de facteurs conjoncturels (demande, climat, concurrence) (ADEME and Gressard consultant, 2018). Le corps agricole bien que préoccupé par ces pertes n'a pas les moyens de s'en occuper.

C'est pourquoi l'association **SOL**idarité des producteurs **A**gricoles et des filières **AL**imentaires (**SOLAAL**), reconnue d'intérêt général, a été créée en 2013. Le but de l'association est de faciliter le don entre les producteurs et les associations d'aide alimentaire habilitées. Depuis sa création, plus de 28 000 tonnes de produits alimentaires ont pu être redistribués aux associations en France métropolitaine soit l'équivalent de 56 millions de repas. SOLAAL se félicite de pouvoir organiser des dons de produits frais, produits dont les associations d'aide alimentaires manquent. En effet, les dons effectués depuis 2013 sont à 97% des produits frais. D'abord efficiente au niveau national, SOLAAL se développe en région depuis 2018 afin d'être au plus près des agriculteurs locaux et associations locales. SOLAAL Centre-Val de Loire est ainsi devenue la 10<sup>e</sup> antenne du réseau SOLAAL.

Ce rapport est un état des lieux au niveau régional permettant d'identifier les productions agricoles et agroalimentaires, les potentialités de dons et les initiatives existantes sur le territoire afin de limiter les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire. Ainsi une stratégie et un plan d'action pourront être mis en place ce qui facilitera l'implantation et le développement de SOLAAL en Centre-Val de Loire.

# I – LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

## I.1 – Les caractéristiques de la région

Le Centre-Val de Loire s'étend sur 390150 km<sup>2</sup>, du sud du Bassin parisien jusqu'au nord du Massif central. La région regroupe trois provinces historiques : Le Berry, l'Orléanais et la Touraine. C'est une région peu peuplée qui abrite 4% de la population française avec 66 habitants au km<sup>2</sup> soit deux fois moins que la moyenne de la France métropolitaine. Les paysages alternent entre forêts, étangs, bocages, et paysages agricoles. La Figure 1 permet de se rendre compte de la diversité des paysages en Centre-Val de Loire et de comprendre leur répartition (DREAL, 2018).

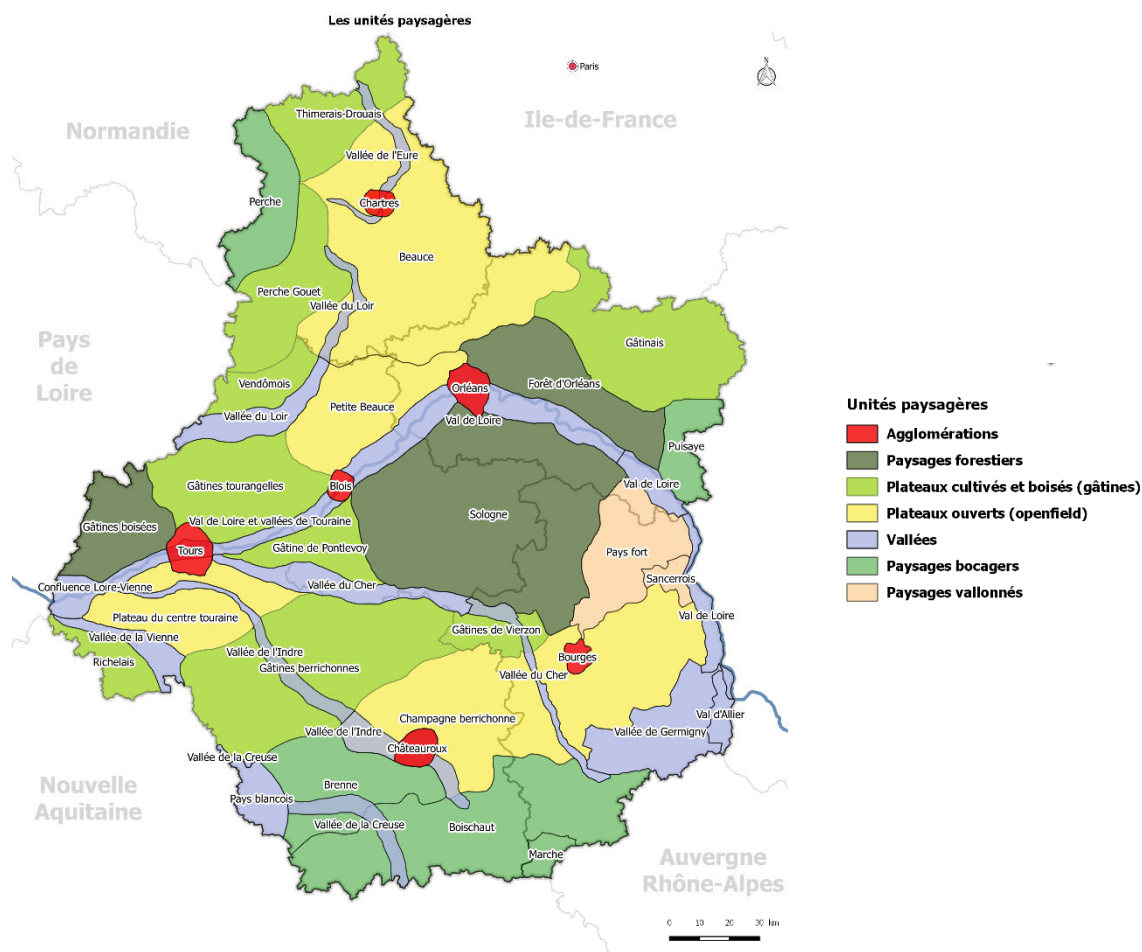


Figure 1 : Diversité des paysages de la région Centre-Val de Loire (DREAL, 2018)



## I.2 – L’agriculture en région

L’agriculture occupe 2,4 millions d’hectares de la région Centre-Val de Loire, soit 60 % de la surface du territoire (La Coopération Agricole, 2022). En effet les sols de la région sont fertiles notamment en Beauce ce qui rend propice l’agriculture céréalière intensive. En 2020, la région abritait 19 916 exploitations agricoles (Pitrou et al., 2021). Depuis 2010, le nombre d’exploitations a diminué de 21%. D’après le recensement agricole de 2021, le Centre-Val de Loire comptait 19 916 exploitations en 2020. Face à cette diminution du nombre d’exploitations agricoles, les surfaces par exploitation augmentent moyennant 115 hectares en 2020, soit 22 hectares de plus qu’en 2010.

La Figure 2 présente l’Orientation Technico Economique des Exploitations agricoles (OTEX) à l’échelle communale de 2020 (Buisson and Delagrande, 2022). Ainsi les grandes cultures couvrent majoritairement la région et dominent dans le nord. La culture de céréales occupe en effet 54% de la surface agricole régionale (La Coopération Agricole, 2022). Cela n’est pas étonnant car la Beauce est aussi appelée le « grenier de la France » (Auboin, 1995). L’élevage domine dans le sud de la région entre polyculture-élevage, bovins et quelques élevages de porcins, volailles et herbivores.

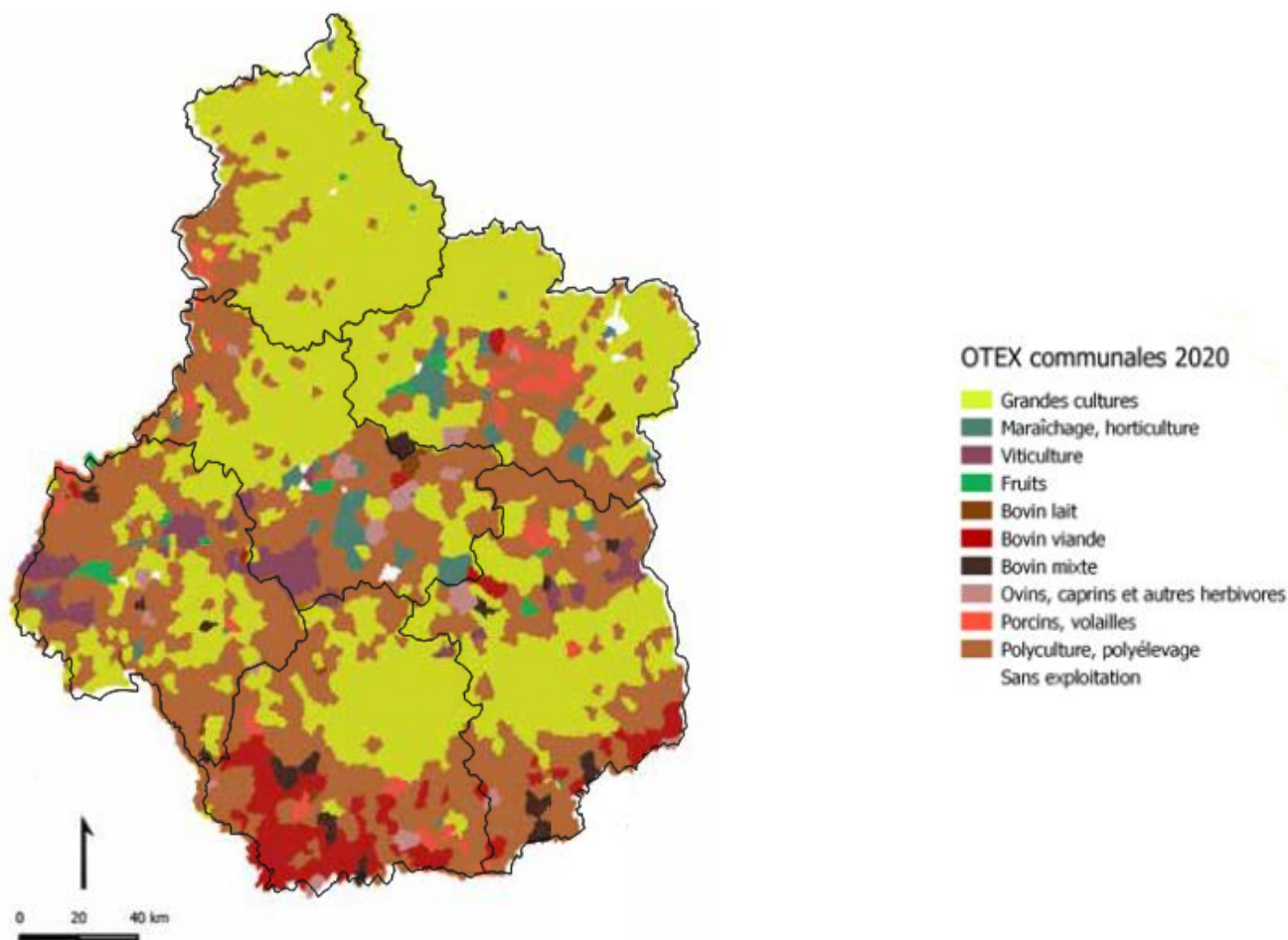


Figure 2 : OTEX communales de 2020 en région Centre-Val de Loire (Buisson and Delagrande, 2022)

### I.3 – La précarité en région

Au niveau national, la campagne hiver 2022 des Restos du Cœur a enregistré une augmentation du nombre d'inscription de bénéficiaires de 10 %. L'INSEE constatait également une augmentation de 7% des inscriptions en 2020. Cela représente plus d'un million de nouveaux bénéficiaires après la crise sanitaire (Domergue and Robert, 2022). Les partenaires associatifs de SOLAAL national ont également alerté sur une hausse de 40% de la demande d'aide alimentaire depuis la crise COVID.

Le taux de pauvreté moyen en Centre-Val de Loire en 2019 était de 13,1 % ce qui est moins élevé que le taux de pauvreté moyen au niveau national (14,6%). La Figure 3 montre que le territoire est hétérogène. Les départements du sud de la région, l'Indre (36) et le Cher (18), ont des taux de pauvreté plus élevés que les départements du Nord de la région, notamment l'Eure-et-Loir (28). Ces chiffres datant de 2019, ils ne reflètent pas l'état actuel de la population impactée par les retombées de la crise COVID-19 en 2020, puis par l'inflation en 2022.

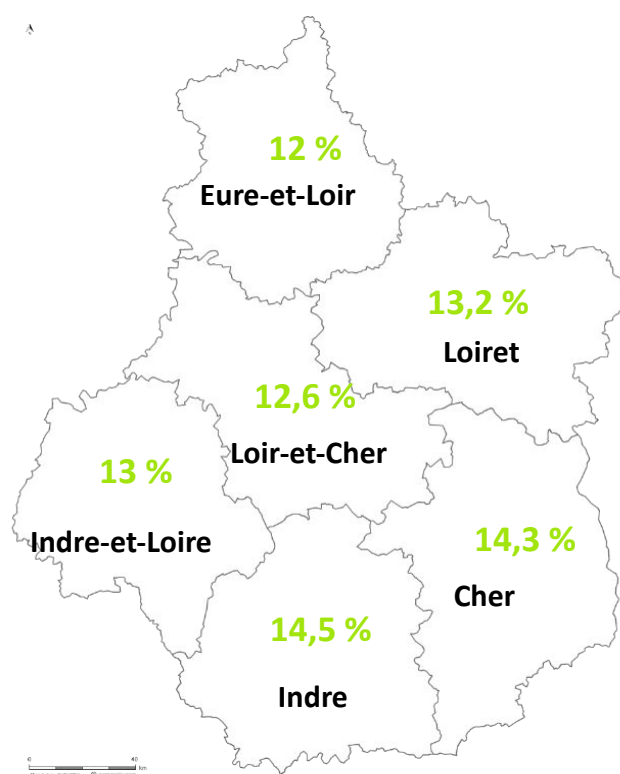


Figure 3 : Taux de pauvreté par département en région Centre-Val de Loire (Source INSEE)

Aujourd'hui seulement 6.5 % des personnes ayant recours à l'aide alimentaire consomment au moins cinq fruits et légumes par jour (INSEE, 2021). Cette faible consommation couplée à un manque de produits frais entraîne un risque élevé d'apparition de pathologie comme les maladies cardiovasculaire, l'obésité, le diabète etc. Ainsi il est nécessaire de trouver une solution au déséquilibre nutritionnel subit par les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

## II – LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

### II.1 – Productions végétales

Les productions végétales occupent plus de la moitié de la surface régionale. La Figure 4f montre que les terres arables, représentant les surfaces dédiées aux cultures temporaires, représentent une part de surface plus importante en région Centre-Val de Loire qu'en France Métropolitaine. Ainsi, différentes cultures végétales sont établies sur le territoire.

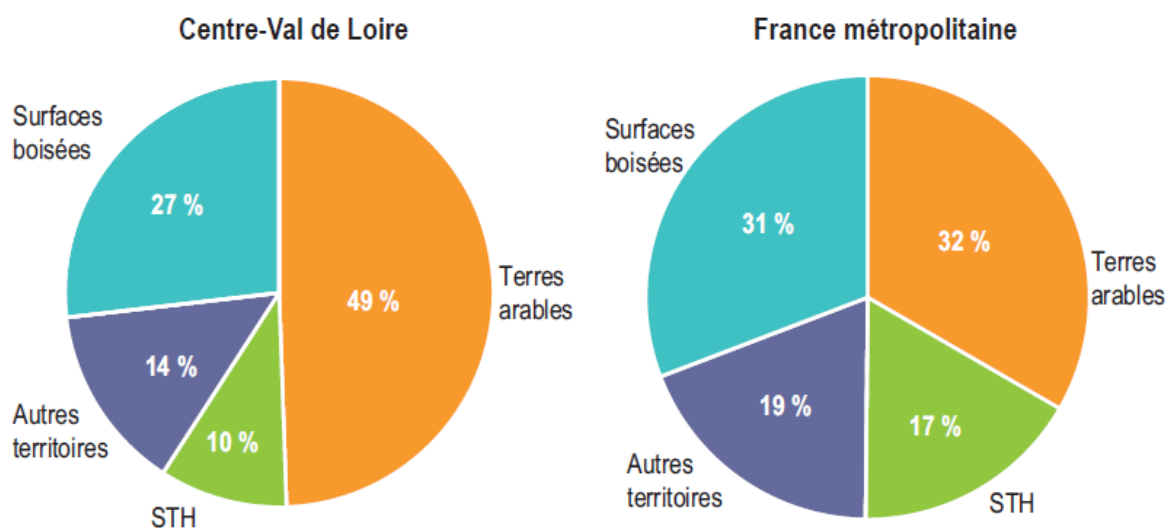


Figure 4 : Utilisation du territoire en 2020 en Centre-Val de Loire et en France métropolitaine (Buisson, 2021)

#### II.1.1 - Les céréales

La France est le premier pays producteur de céréales en Europe. En 2020, la production de céréales était de 56,9 millions de tonnes d'une valeur de 9,5 milliards d'euros (Intercéréales, 2021). Avec une production d'environ 7 millions de tonnes à l'année, la région Centre-Val de Loire se classe en 4<sup>e</sup> position des régions productrices françaises derrière le Grand Est, les Hauts-de-France et la Nouvelle-Aquitaine.

La surface en céréales représente plus de la moitié de la SAU régionale (62%) avec 1 211 303 ha en 2020 (Buisson and Lebre, 2022). La Figure 5 montre la répartition des superficies entre les cultures des différentes céréales.

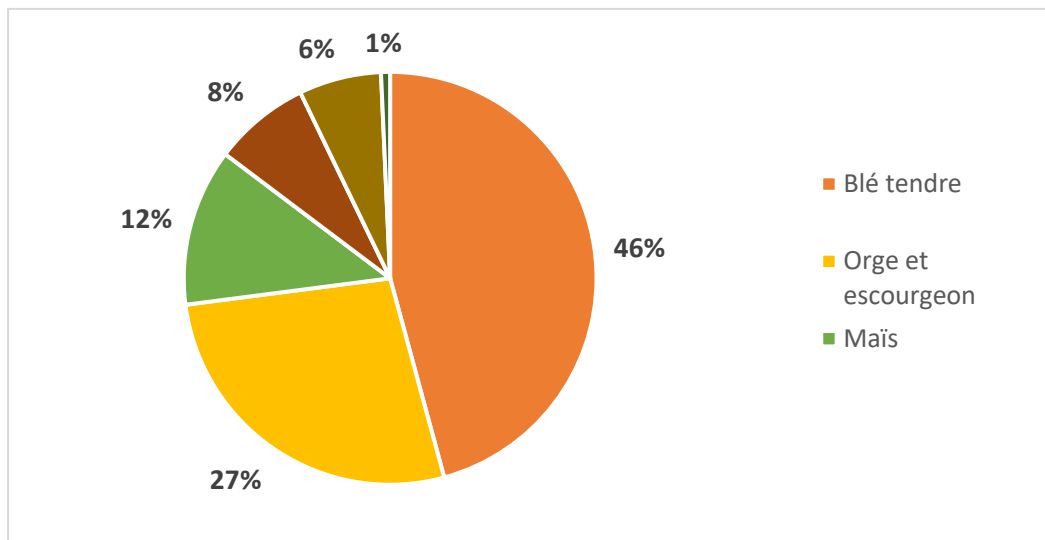


Figure 5 : Répartition des cultures au sein de la surface de terres arables (Buisson and Lebret, 2022)

Le blé tendre représente presque la moitié des cultures de céréales. L'orge et l'escourgeon représentent plus d'un quart des céréales cultivées. Le dernier quart se partage entre le maïs, le blé dur et d'autres céréales.

### II.1.2 – Les cultures industrielles

En Centre-Val de Loire, les cultures industrielles sont représentées par les betteraves, les plantes à fibres (lin et chanvre notamment) et le tabac. La Figure 6 montre que la culture de betterave industrielle occupe bien moins de place que la culture de plante à fibres ou de tabac. Cependant, c'est une culture importante avec une production de 12 799 milliers de q en 2020 soit 431 q/ha. Le Loiret et l'Eure-et-Loir sont les principaux bassins de production abritant respectivement plus de la moitié pour l'un et un tiers pour l'autre des surfaces de betteraves industrielles (Buisson, 2021).

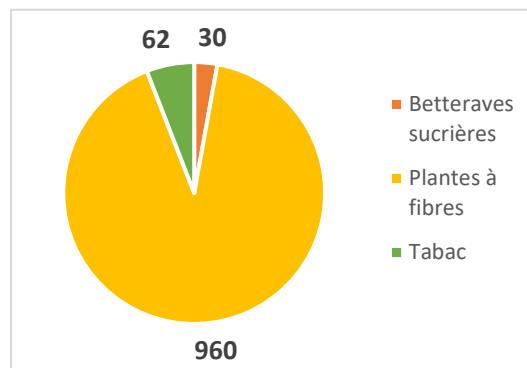


Figure 6 : Surfaces occupées par les cultures industrielles en milliers d'ha (Buisson, 2021)

### II.1.3 – Les pommes de terre

La culture de pomme de terre est importante en région. On retrouve trois types de productions : les plants certifiés et dessus de plants, les primeurs ou nouvelles et les conservation et demi-saison. Les pommes de terre primeur ou nouvelles sont les pommes de terre commercialisées avant le 1<sup>er</sup> août. Les conservation et demi-saison sont récoltées avant maturité et vendues après le 1<sup>er</sup> août. La Figure 7 montre que les bassins de productions sont situés dans les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et du Loir-et-Cher (Buisson, 2021).

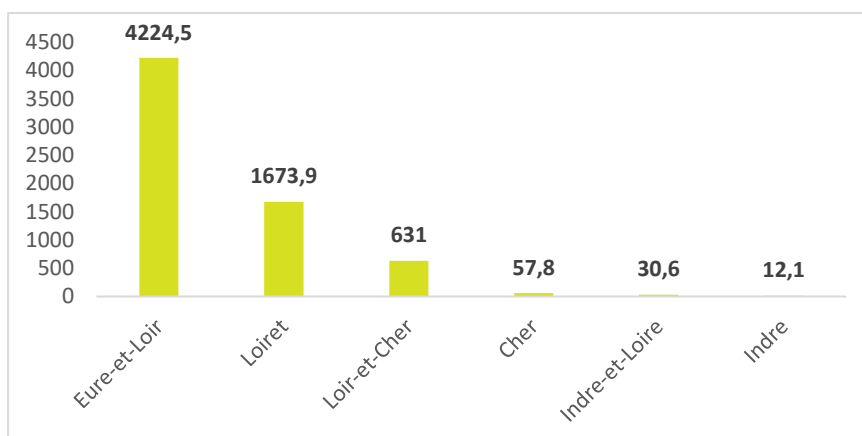
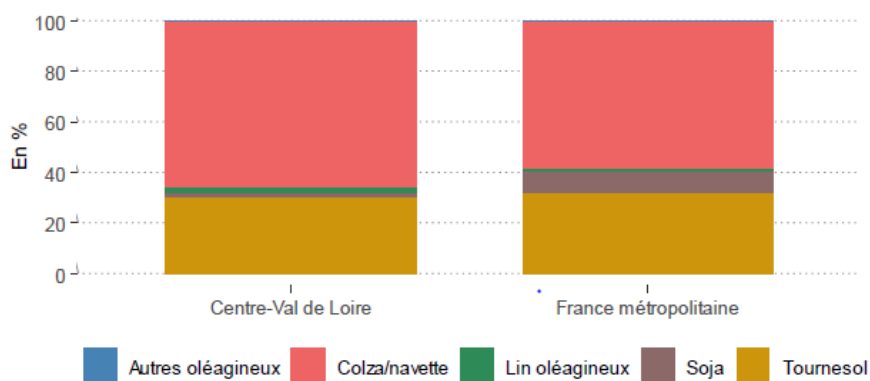


Figure 7 : Production de pomme de terre en fonction des départements en milliers de q (Buisson, 2021)

### II.1.2 - Les oléo protéagineux

#### II.1.2.1 – Les oléagineux

En 2019, les surfaces en oléagineux représentaient 12% de la SAU régionale. Les cultures majoritaires en région sont le Colza et le Tournesol. La Figure 8 permet de comparer la répartition des cultures d'oléagineux en Région et en France. Il apparaît que le soja est une culture peu pratiquée comparé à la France métropolitaine, contrairement au Lin oléagineux qui est plus cultivé en Centre-Val de Loire.

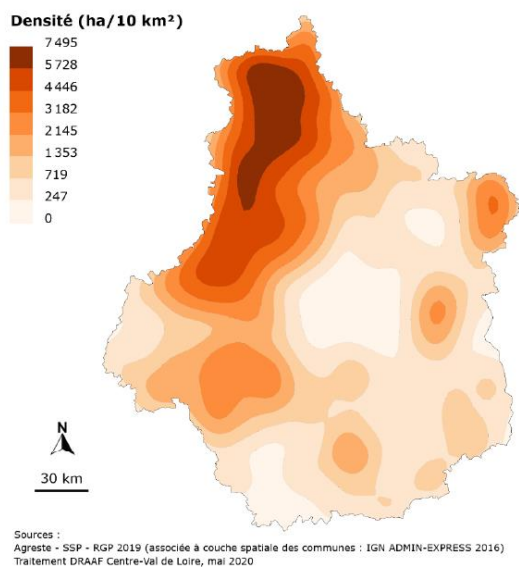


Source : Agreste - SAA semi-définitive 2019

Figure 8 : Répartition des surfaces en oléagineux de la région Centre-Val de Loire et de la France métropolitaine en 2019

Les départements sont assez hétérogènes en ce qui concerne les cultures d'oléagineux. La Figure 9 montre que le nord de la région est dominé par la culture de colza tandis que le tournesol domine dans le sud.

#### Surfaces en colza en 2019



#### Surfaces en tournesol en 2019

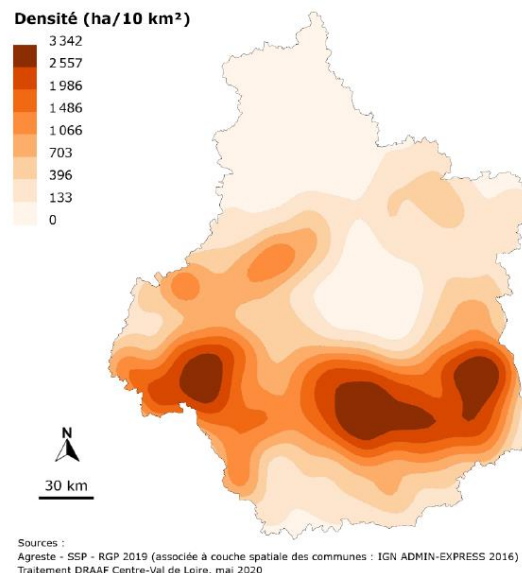


Figure 9 : Contraste des surfaces cultivées en oléagineux dans la région Centre-Val de Loire

Concernant la production en 2019 la région se positionnait à la 3<sup>e</sup> place des régions productrices d'oléagineux avec 7 millions de quintaux derrière le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine (8 millions de quintaux chacune). La production en Centre-Val de Loire représentait moins de 15% de la production française (DRAAF, 2020a).

#### II.1.2.2 – Les protéagineux

En 2017, la culture de protéagineux occupait 1% de la SAU régionale dont les 2/3 sont occupés par le pois protéagineux. Le tiers restant est occupé par les féveroles et les fèves. Le lupin doux occupe à peine de la SAU en protéagineux. Malgré cette faible part au sein de la SAU régionale, le Centre-Val de Loire était la première région productrice française en 2019 en termes de surfaces avec 37 milliers d'hectares. La Figure 10 montre que les départements avec le plus de surfaces allouées à la culture de protéagineux sont l'Indre, le Cher et l'Eure-et-Loir. La production régionale en protéagineux représente 15% de la production française.

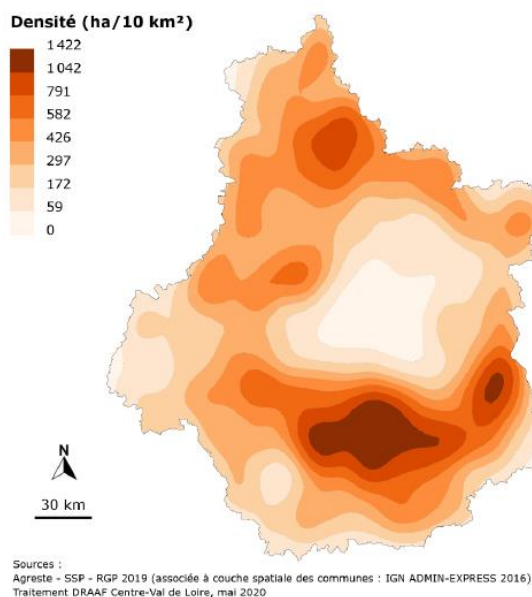


Figure 10 : Surfaces en protéagineux en 2019

## II.1.4 - La vigne

Le vignoble du Val de Loire s'étend sur 21 400 hectares en AOC/IGP repartis sur 3 régions, 14 départements et 800 km de route des vins. Il est composé de 4 régions viticoles : le Pays Nantais, l'Anjou-Saumur, la Touraine et la Vallée du Loir (Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022a). En 2015, le nombre de producteurs était de 1472 dont seulement 23% avaient moins de 40 ans (ARFV Centre-Val de Loire et al., 2017). La Figure 11 montre la répartition des AOP en région et leur dénomination.

La région Centre-Val de Loire produit près de 80 % de ses vins en AOP, contre 50 % au niveau national. Cette production est orientée vers les vins blancs, représentant plus de la moitié de la production.

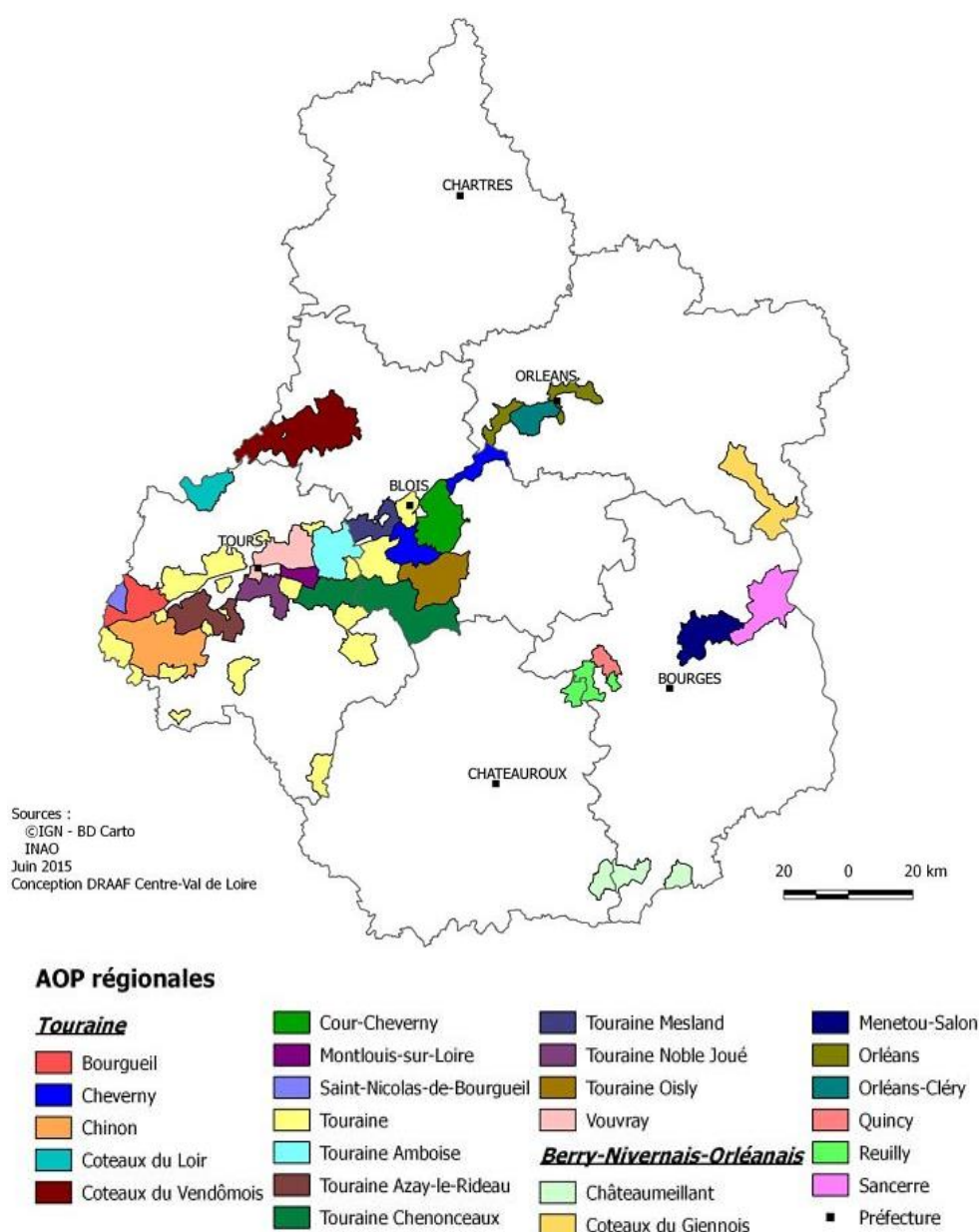


Figure 11 : Cartographie des AOP en Centre-Val de Loire (DRAAF, 2015)

### II.1.5 - Les fruits

En 2020, la culture fruitière occupait 2912 ha soit 0.12% de la SAU régionale (Buisson, 2021). Cette surface semble être en augmentation puisqu'elle était de 2500 ha en 2013 (Buisson and Barriere, 2015). Les productions majoritaires en région sont les productions de pommes (726 500 q récoltés en 2020) et de poires (139 300 q récoltés en 2020). La Figure 12 montre les autres productions fruitières en Centre-Val de Loire en fonction de la surface qui leur est dédiée.

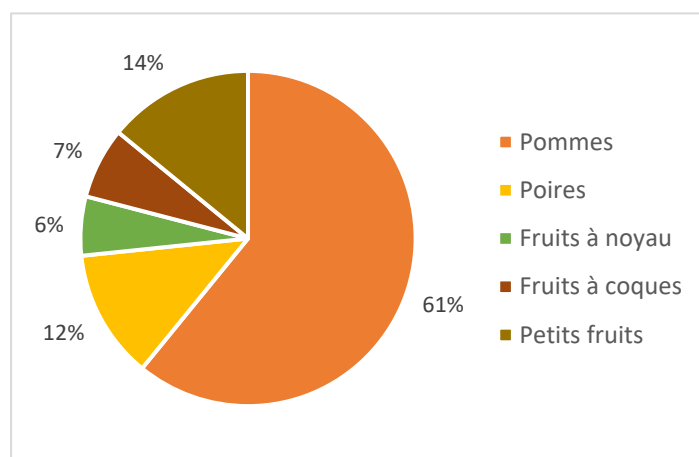


Figure 12 : Répartition de la surface dédiée aux cultures fruitières (Agreste 2021)

Les fruits à noyau, fruits à coques et petits fruits sont majoritairement des cerises, noisettes et cassis. Le fruit le plus produit est la pomme. En effet le territoire cultive 10 variétés de pommes. Le top trois des variétés sont la Golden, la Gala et diverses Reinettes. En ce qui concerne les poires, 9 variétés d'été, d'automne et d'hiver sont cultivées en Centre-Val de Loire. Enfin les variétés de cerises sont majoritairement des Bigarreaux et Cerises noires. Les bassins de production de fruits en région sont le Cher (18), l'Indre-et-Loire (37) et le Loiret (45).

### II.1.6 – Les légumes

Entre 1991 et 2008, le Centre-Val de Loire a perdu plus d'un tiers de ses superficies en légumes passant de 21400 ha à 13900 ha. Cependant depuis 2016, une recrudescence au niveau des surfaces allouées à la culture légumière apparaît et en 2018 la surface régionale en culture de légumes représentait 24000 ha (DRAAF, 2020b). La production en Centre-Val de Loire représente 7% de la production régionale. La Figure 13 présente les principales cultures maraîchères en Centre Val de Loire, le volume produit et les surfaces allouées.



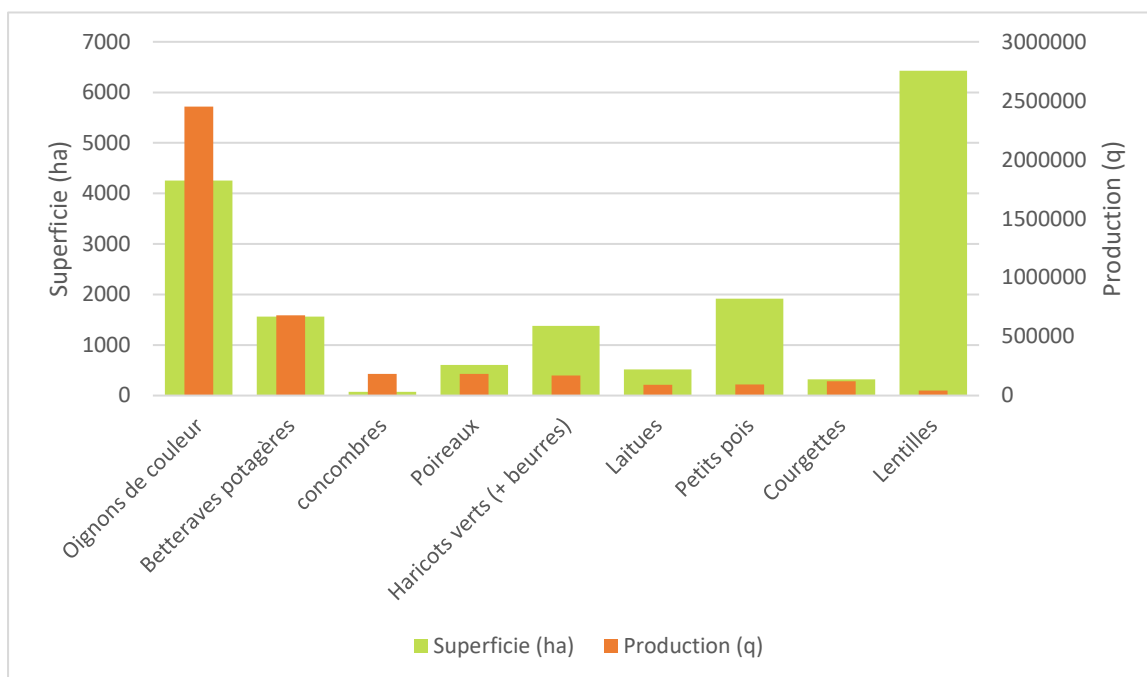


Figure 13 : Productions maraîchères et surfaces allouées en Centre-Val de Loire (DRAAF, 2020b)

Les cultures les plus importantes en région sont les oignons de couleurs et les betteraves potagères. Pour ce qui est des oignons de couleurs, la région est la première région productrice de France et fournit 31% des oignons français. Plus de la moitié de la production régionale est localisée dans l'Eure-et-Loir. La région Centre-Val de Loire est également la première productrice de betterave potagère et la moitié de la production nationale. Près de 90% de la production régionale est cultivée dans le Loiret (DRAAF, 2020b).

En comparaison aux autres cultures, les lentilles ne représentent pas une grosse production. Pourtant, la région était la première région productrice de France en fournissant 31% des lentilles françaises. Les lentilles sont une production importante sur le territoire. Les lentilles vertes du Berry, ayant le label rouge depuis 1996 et reconnues IGP depuis 1998, appartiennent au patrimoine gastronomique et culturel de la région. En 2018, 52 producteurs exploitaient 850 hectares pour cultiver la lentille verte du Berry (La Nouvelle République, 2019).

### II.1.7 - Productions végétales en agriculture biologique

La région Centre-Val de Loire n'est pas une région très dynamique en termes d'agriculture biologique. Avec 110 190 ha, l'agriculture biologique occupe 4.7% de la surface agricole régionale. Cela vaut au Centre-Val de Loire d'occuper la 16<sup>e</sup> place au classement des régions selon leur part de surface agricole en agriculture biologique (Agence Bio, 2022). La Figure 14 montre la répartition des surfaces en agriculture biologique au sein de la région.

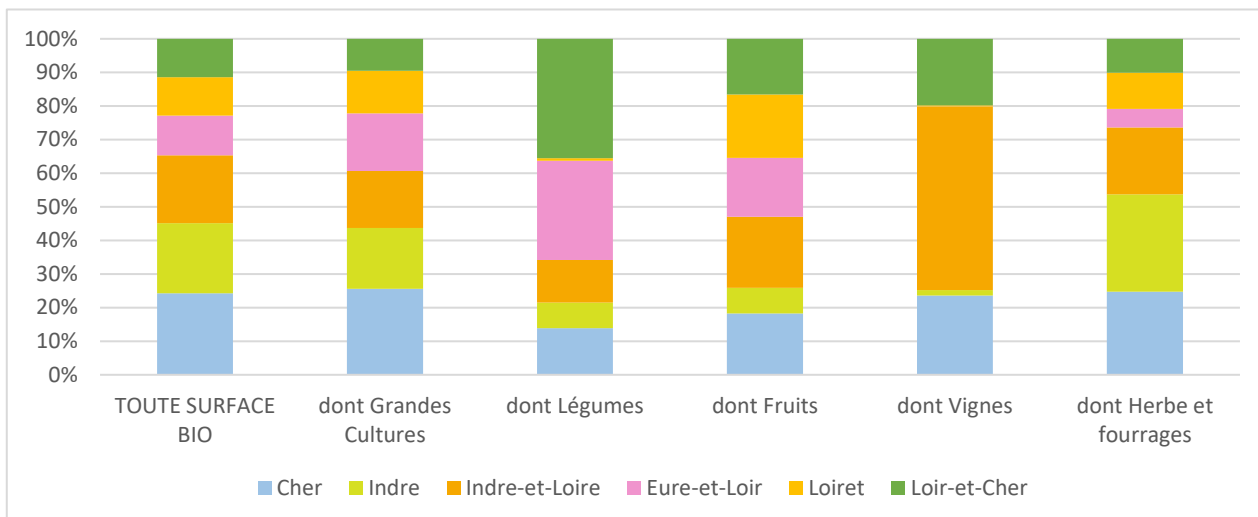


Figure 14 : Répartition des surfaces en agriculture biologique selon les surfaces régionales

Toutes surfaces confondues le Cher, l'Indre et l'Indre-et-Loire sont les départements accueillant le plus de cultures en AB. On constate cependant des contrastes en fonction des cultures étudiées. Par exemple il y a plus de surfaces maraîchères en agricultures biologiques dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher que dans les autres départements.

La surface en agriculture biologique est occupée par différentes cultures végétales dont la répartition est représentée sur la Figure 15.

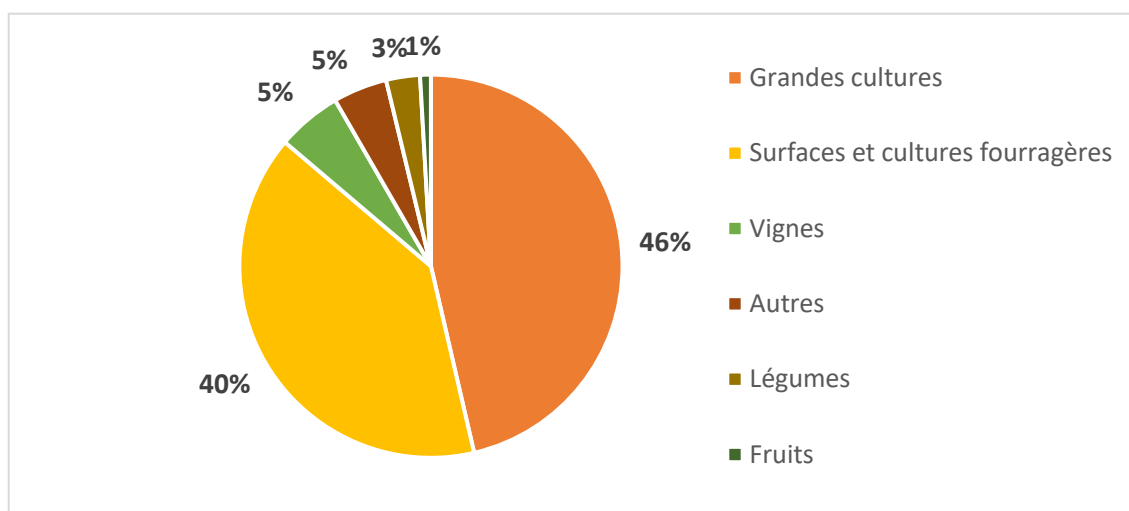


Figure 15 : Occupation des surfaces en agriculture biologique en 2021 en Centre-Val de Loire (Agence Bio, 2022)

Il n'est pas étonnant de retrouver les grandes cultures occupant le plus de SAU en agriculture biologique car elles représentent aussi les surfaces les plus importantes en agriculture conventionnelle. Les grandes cultures en AB concernaient 770 exploitations en 2020 (+ 14 % par rapport à 2019) et 45 576 ha certifiés ou en conversion (+ 16 %) (Bio Centre et al., 2022).

L'agriculture biologique prend de l'essor dans la filière légumière qui affichait +16,6 % d'exploitations et + 17 % de surfaces en bio de 2019 à 2020. Plus de la moitié des surfaces légumières en agriculture biologique sont destinées à la culture de légumes à racines, à bulbe ou à tubercules (Bio Centre et al., 2022).

## II.2 – Productions animales

### II.2.1 – Filière bovins viande

La filière bovins viande est la première filière animale en Centre-Val de Loire et représente 30% de la production agricole finale de l'élevage (Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022b) avec 595 000 animaux chez 3800 détenteurs en 2018 dont 80% dans l'Indre et le Cher (Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022c). La Figure 16 permet de visualiser les terres d'élevage.

Ces exploitations se regroupent en 9 organisations de producteurs. La taille moyenne du cheptel par exploitation en région est de 69 vaches contre 56 au niveau national (DRAAF, 2020c). Les races les plus représentées sont la charolaise (58% du cheptel allaitant régional) et la limousine (38%).

La région abrite six abattoirs, 700 boucheries et deux marchés aux bestiaux. On trouve également six grossistes et 41 négociants. Une ferme expérimentale présente en région, la Ferme Expérimentale des Bordes située dans l'Indre, est l'outil expérimental de la filière.

Densité en effectif/km<sup>2</sup>  
Lissage avec une grille de 1 km et un rayon de 5 km

■	4,7 à 58,2
■	1,3 à 4,7
■	0,1 à 1,3
■	0 à 0,1

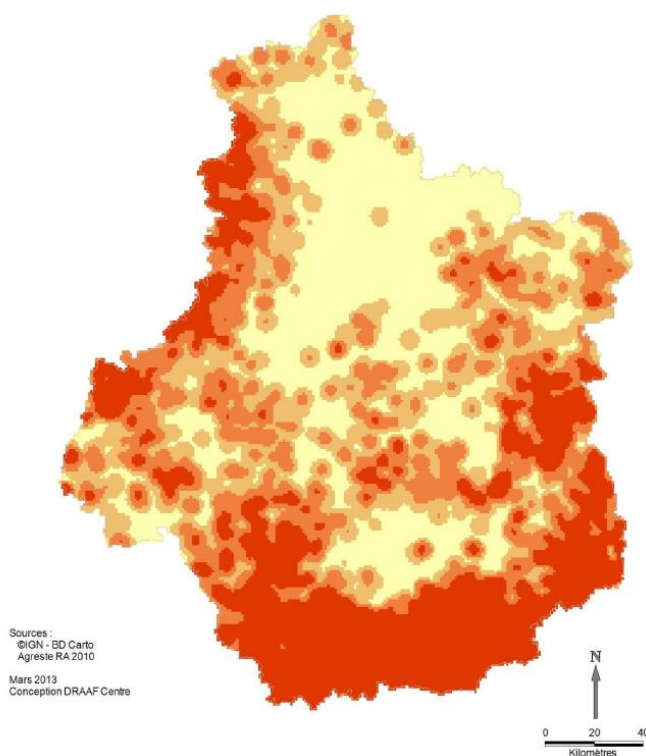


Figure 16 : Effectif de vaches allaitantes en région Centre-Val de Loire

### II.2.2 – Filière bovins lait

La production laitière se concentre essentiellement sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, avec respectivement 30 et 20 % des points de collecte régionaux. Les fermes laitières de la région Centre-Val de Loire possèdent en moyenne 59 vaches laitières avec une SAU de 139 ha pour une productivité annuelle moyenne de 525 600 L par exploitation (Criel, 2022). La région produit à l'année plus que la moyenne nationale qui est de 410 841 L par exploitation (Chambre d'Agriculture Régionale Centre Val de Loire, 2022a). Comme dans toutes les régions, le nombre d'exploitation laitière diminue passant de 1960 en 2000 à 716 en 2020 (Chaumet et al., 2022).

### II.2.3 – Filière avicole

Les effectifs de volailles régionaux représentent 2% des effectifs de volailles nationaux (Buisson, 2021). La Figure 17 met en évidence que la majorité de ces volailles sont des poulets de chair.

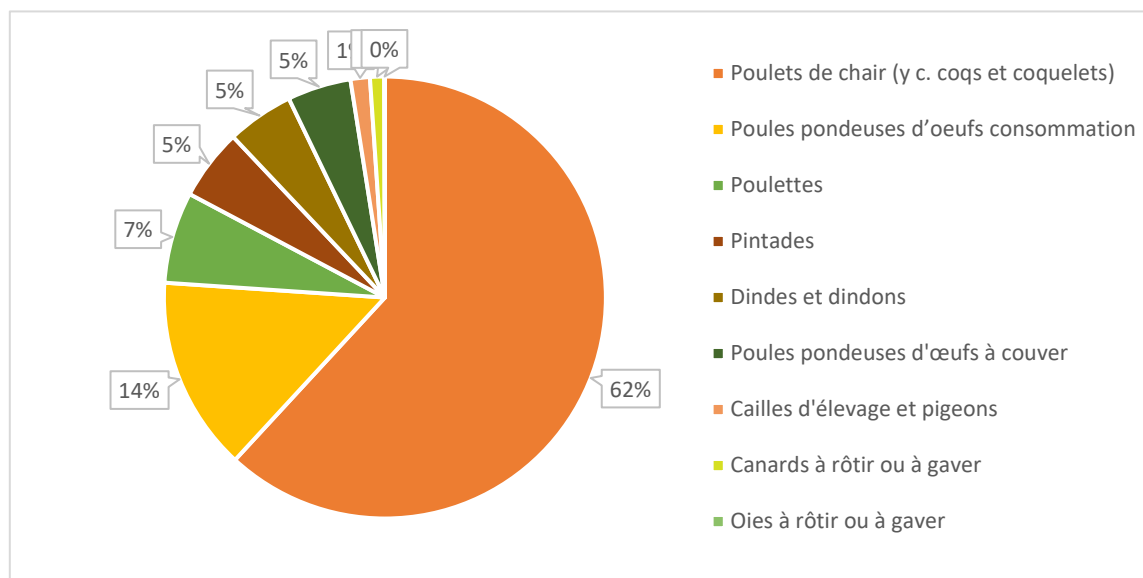


Figure 17 : Répartition des effectifs de volailles en Centre-Val de Loire en 2020

Dans la région, 71 % des exploitations produisent des poulets de chair et 15 % produisent des poules pondeuses d'œufs de consommation. Un tiers de la production est placée sous signe de qualité : label, certifiés, bio, chapons, poulardes. Les exploitations spécialisées Aviculture ne représentent que 41 % des exploitations productrices, contre 59 % en France (Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022d).

On retrouve tous les maillons de la filière en région Centre-Val de Loire : accoueurs, producteurs d'aliment, organisations de producteurs, abattoirs.

### II.2.4 – Filière porcine

Le Centre-Val de Loire n'est pas un gros producteur de porc. Les producteurs détiennent en majorité de 1 à 45 cochons (45%). Les élevages de la région sont majoritairement orientés "naisseurs-engraisseurs". Ils sont majoritairement affiliés à des groupements de producteurs (Chambre d'Agriculture Régionale Centre Val de Loire, 2022b). Les porcs à l'engrais de 50 kg et plus et les porcelets représentent deux tiers de la production régionale.

## II.2.5 – Filière caprine

Le Centre-Val de Loire est la 4<sup>e</sup> région productrice de lait de chèvre et la 1<sup>ère</sup> région de production sous AOP. En effet la région compte 530 exploitations caprines situées majoritairement dans 3 départements : Le Cher, l'Indre et l'Indre-et-Loire. Chaque année 48 millions de litres de lait sont collectés et 52 millions sont transformés en région dont 36 % transformés à la ferme. La région abrite cinq AOP (Appellation d'origine protégée) : Sainte-Maure de Touraine, Pouligny Saint-Pierre, Valençay, Crottin de Chavignol et Selles-sur-Cher et un CCP (Certification de conformité de produit) : Trèfle du Perche. La Figure 18 montre la répartition des AOP sur la région.

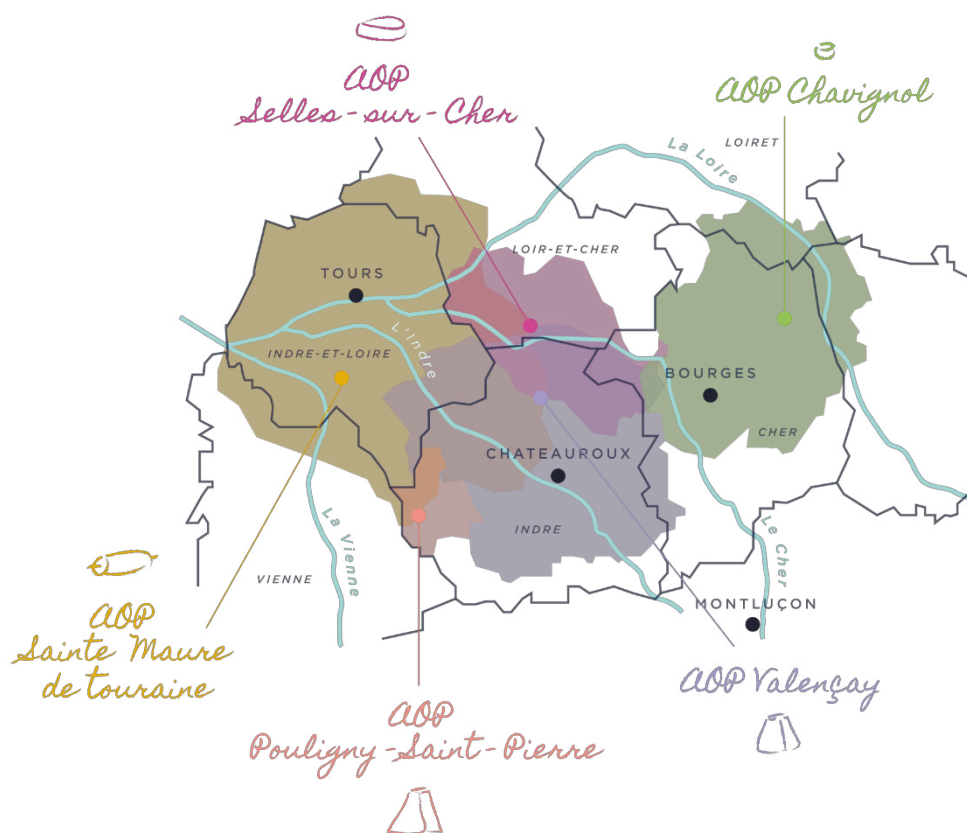


Figure 18 : source AOP Chèvre Centre

## II.2.6 – Productions animales en agriculture biologique

La Figure 19 montre la part du cheptel régional en agriculture biologique dans le cheptel national. Cela met en évidence que, comme pour les productions végétales, la région Centre-Val de Loire n'est pas une région dynamique sur l'agriculture biologique en ce qui concerne les productions animales. Le nombre d'animaux en AB ou en conversion est le plus important dans l'Indre (3255 têtes).

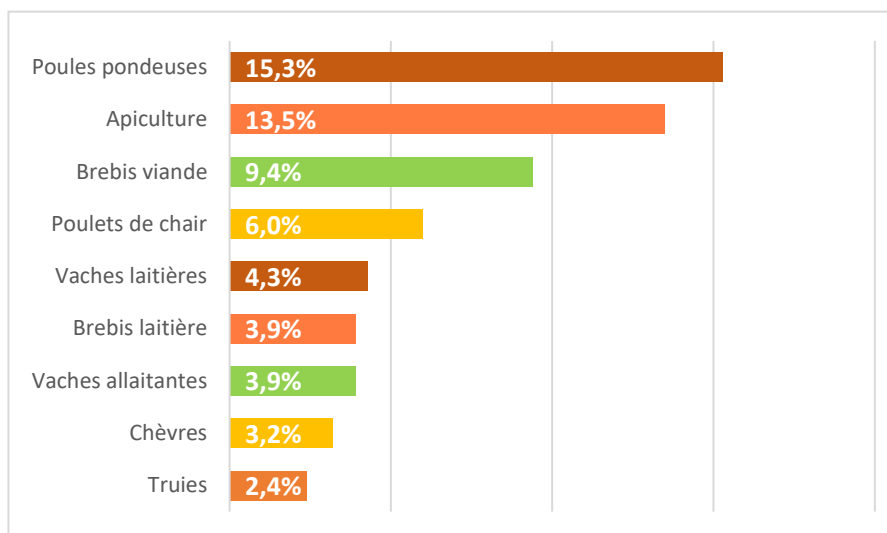


Figure 19 : Part du cheptel en AB régional dans le cheptel en AB national (Agence Bio, 2021)

L'agriculture biologique a connu une nette progression en région depuis 2015. Certaines filières comptent moins de têtes en AB en 2021 qu'en 2020 c'est le cas des filières bovins allaitant (- 1,3 %) et laitiers (- 16,3 %), et de la filière porcine (- 4.5 %). Toutefois pour les filières bovins ce nombre est à compenser avec le nombre d'animaux en conversion qui est important.

## II.3 – Les coopératives agricoles

Les sociétés coopératives agricoles ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Les sociétés coopératives agricoles peuvent se grouper en unions de coopératives agricoles. Sauf stipulation expresse contraire, ces unions sont soumises aux mêmes dispositions que les sociétés coopératives agricoles (Légifrance, 2022).

En Centre-Val de Loire, les coopératives agricoles regroupent 48 entreprises et filiales de l'industrie agroalimentaire et représentent 5 300 salariés. Elles génèrent 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La région n'est donc pas très dynamique en terme de coopératives agricoles puisqu'elle abrite 2% des coopératives françaises et représente 3 % du chiffre d'affaires national (La Coopération Agricole, 2021).

## II.4 – Les industries agroalimentaires

Avec 514 industries agroalimentaires, le Centre-Val de Loire est la région avec le moins d'industrie agroalimentaires en France. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 3 380 millions d'euros et créent 8 682 emplois (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022). La Figure 20 montre la répartition de ces industries en fonction de leur secteur d'activité (Buisson, 2021).

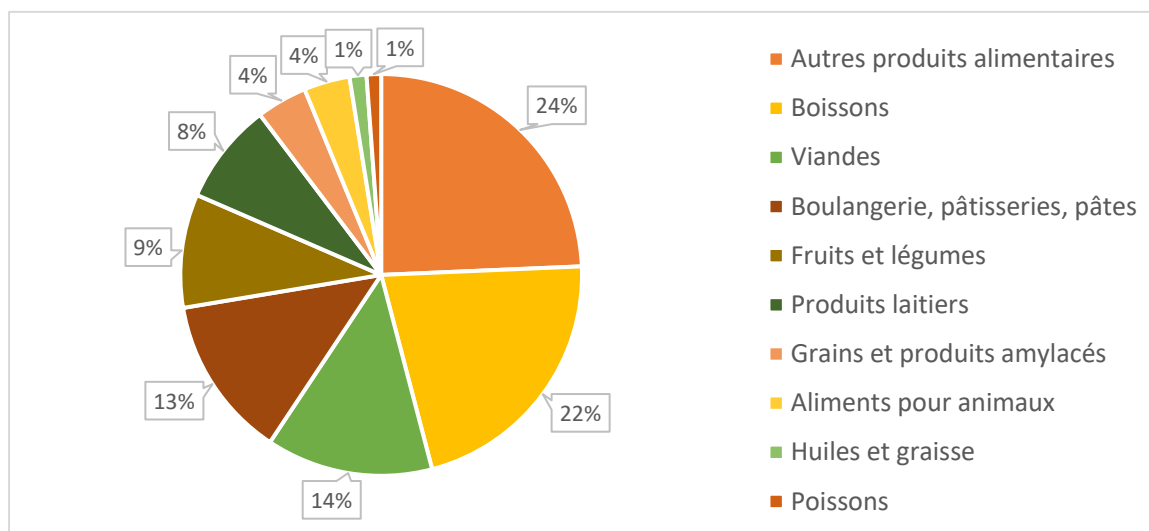


Figure 20 : Répartition des industries agroalimentaires régionales en fonction de leur secteur d'activité (Agreste, 2022)

Afin de fédérer les entreprises de la filière, l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires du Centre-val de Loire (AREA) a été créée en 2008. Ses objectifs sont de fédérer et représenter toutes les entreprises alimentaires de la région, de les accompagner dans leur développement et de contribuer au développement des filières et du territoire. Aujourd'hui l'association a plus de 200 adhérents dont 135 industriels.

Les entreprises agroalimentaires en agriculture biologique sont représentées par Bio Centre, qui regroupe tous les acteurs de la filière biologique : agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et institutionnels. L'association interprofessionnelle assure entre autres la représentation, l'accompagnement et la promotion de ces acteurs.

Afin de valoriser les produits et le savoir-faire de la région Centre-Val de Loire, une signature a été créée en 2014. C du Centre est devenue une marque collective le 1er janvier 2021. Cette démarche veut soutenir l'économie régionale et défendre les entreprises et les emplois du territoire.

### III – ETAT DES LIEUX DES PERTES AGRICOLES

En 2016, l'ADEME a identifié la répartition du gaspillage alimentaire sur la chaîne de production en France. La Figure 21 présente la répartition du gaspillage alimentaire sur la chaîne de production du produit : de sa transformation à sa consommation. D'après la figure, la majorité du gaspillage a lieu lors de la production des denrées alimentaire et lors de leur consommation.

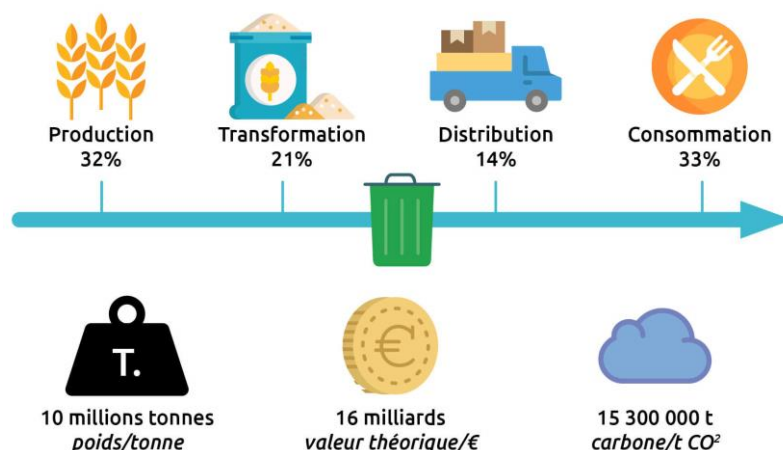


Figure 21 : Répartition du gaspillage alimentaire sur la chaîne de production des denrées alimentaires (ADEME, 2018)

Dans un rapport de 2018 s'intitulant « *Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole* », l'ADEME identifie les pertes des différentes filières agricoles au stade de production, à l'échelle nationale.

Les pertes agricoles peuvent avoir plusieurs origines. D'abord la météo : les températures, la pluviométrie et l'ensoleillement influencent la pousse plus ou moins rapide des fruits et légumes. Cela peut entraîner une surproduction. Puis les pratiques commerciales : des palettes peuvent être refusés sur les plateformes de la grande et moyenne distribution à cause de produits hors calibre. Enfin, la saturation du marché : les importations entrant en concurrence avec les productions françaises, le comportement variable du consommateur et les embargos politiques ont un impact sur le marché et donc sur la vente ou non des produits.

#### III.1 – Pertes agricoles au niveau national

Les données suivantes sont issues du rapport de l'ADEME « *Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole* ».

##### III.1.1 – Pertes des filières végétales

> **5 % pour la filière « céréales »** : malgré ce faible taux, cela représente d'importants volumes à l'échelle des quantités produites en France.



> **12 % pour la filière « pomme de terre »** : disposant d'une bonne capacité de conservation (8 à 12 mois), les pertes sont principalement observées lors du tri « qualité » avant le stockage (déterrage) ou en sortie, ainsi qu'au champ.

> **3 % pour la filière « betterave industrielle »** : il s'agit du plus faible taux de pertes agricole dans les filières végétales.

> **12 % pour la filière « légume »** : ce pourcentage concerne les stades de récolte, conditionnement et expédition. La majorité des pertes serait compostée ou laissée au champ, cette information est confirmée par l'étude de l'INRA qui indique que la plupart des légumes non conformes sont laissés sur place ou récoltés pour des raisons agronomiques, puis compostés. Les volumes de légumes perdus concernent surtout les salades (41 % de production perdue), les oignons (25 %) et les choux-fleurs (31 %). Le Tableau 2 répertorie les principales causes de pertes pour la filière légumes. Le glanage a été identifié par l'ADEME comme un des leviers de réduction de ces pertes agricoles (Annexe 1).

Tableau 2 : Synthèse des principales causes de pertes en filière légumes (ADEME, 2018)

Stades	Causes	Tomate	Carotte	Salade	Chou-fleur	Endive	HV et PP	Oignon	Melons
Pré-récolte	Bio-agresseurs	15%	15%	10%	5%	-	5%	-	-
	Aléas climatiques	5%	-	30%	5%	-	5%	5%	10%
Récolte	Technique	-	35%	-	-	20%	30%	10%	-
	Aléas climatiques	-	5%	-	-	-	-	5%	-
Post-récolte	Normes	55%	25%	45%	50%	40%	35%	20%	40%
	Stockage	10%	10%	-	0	-	0	50%	10%
	Surproduction	10%	10%	15%	30%	40%	25%	10%	40%

> **11 % pour la filière « fruit »** : d'après l'état des masses de l'ADEME, la moitié des pertes en fruits reste dans les vergers, dans les champs, ou sont destinés au compostage. Près de 40% des fruits sont tout de même destinés à l'alimentation humaine sous forme de dons ou de déclassements en coproduits.

### III.1.2 – Pertes des filières animales

Les produits animaux sont caractérisés par de faibles taux de pertes, ceux-ci sont compris entre 0,5 % et 2 % selon les filières. Les pertes aux stades de pré abattage et de ramassage sont anecdotiques. Les pertes sont surtout liées au transport et au retrait de produits à causes de normes sanitaires ou à cause de la surproduction (lait et œufs).

> **1,3 % pour la filière « viande »** : les normes sanitaires et commerciales peuvent également entraîner après l'abattage, des saisies et des retraits de certains produits. Avec 2% pour les volailles, 1% pour les bovins et 1% pour les porcins

> **1,5 % pour la filière « lait »** : les pertes de lait représentent 80% des pertes de la filière animale. Cela est dû aux volumes jetés lors de mammites et de l'utilisation d'antibiotiques (lait

contaminé). Il existe également des périodes de surproduction qui peuvent entraîner l'utilisation du lait comme un coproduit pour l'alimentation animale.

> **2 % pour la filière « œufs »** : comme pour le lait, il existe des périodes de surproduction détournant ces produits de la consommation humaine.

### III.2 – Pertes agricoles en Centre-Val de Loire

Aucun chiffre officiel concernant les pertes agricoles n'existe à l'échelle régionale. Dans le cadre de ce diagnostic, un questionnaire a été proposé aux agriculteurs afin d'obtenir une approximation des pertes en région. Malgré la diffusion de ce questionnaire, peu de témoignages ont été collectés. Cela peut être expliqué du fait que SOLAAL manque de notoriété en Centre-Val de Loire.

Afin d'obtenir une estimation des pertes agricoles en région, les taux de pertes calculés par l'ADEME et l'INRA à l'échelle nationale ont été utilisés. Le Tableau 3 recense les pertes régionales en fonction des productions (données Agreste, 2022). Les volumes de pertes par filière sont estimés à partir des taux de pertes calculés par l'ADEME.

Tableau 3 : Estimation des pertes par filière en fonction des volumes produits en Centre-Val de Loire

Filière	Volume annuel produit	Taux de pertes	Volume perdu estimé	Volume perdu estimé (t)
Céréales	7 017 200 t	5 %	350 860 t	350 860
Pommes de terre	6 629 800 t	12 %	795 576 t	795 576
Betteraves industrielles	1 279 900 t	3 %	38 397 t	38 397
Légumes	401 939 t	12 %	48 232 t	48 232
Fruits	92 608 t	11 %	10 187 t	10 187
Viande blanche	110 000 t	1,3 %	1 430 t	1 430
Viande rouge	8 323 t		108 t	108
Lait de vache	426 012 000 L	1,5 %	6 390 180 L	6 581
Lait de chèvre	48 043 000 L		720 645 L	742
Œufs	420 000 œufs	2 %	8 400 œufs	0.504
<b>TOTAL arrondi à la tonne supérieure</b>				<b>1 252 114</b>

Ainsi le volume total de pertes estimé en Centre-Val de Loire est de plus d'un million de tonnes par an. Les pertes en pommes de terre représentent plus de la moitié des pertes agricoles totales de la région.

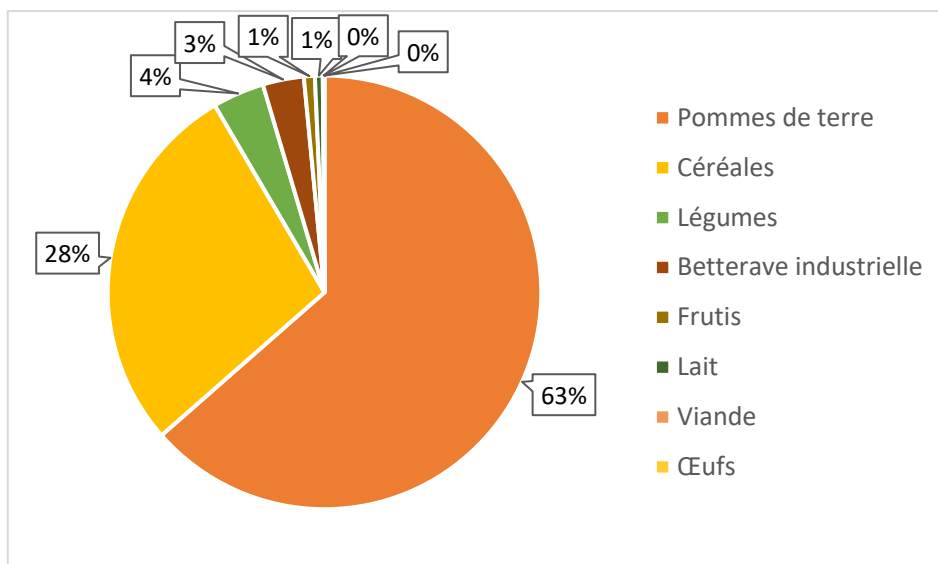


Figure 22 : Répartition des pertes agricoles en Centre-Val de Loire par catégorie

La Figure 22 permet d'identifier les cultures où les pertes agricoles sont les plus importantes. La filière pomme de terre représente ainsi 63 % des pertes agricoles régionales. La deuxième place est occupée par la filière céréale au vu de l'importance des volumes produits en région. Les pertes liées à la viande et aux œufs sont dérisoires comparé aux pertes totales.

Afin de limiter ces pertes, des actions et initiatives sont mises en place en région Centre-Val de Loire.

### III.3 - Actions locales existantes en lien avec les activités de SOLAAL en Centre-Val de Loire

La loi Garot du 11 février 2016 a permis d'identifier une hiérarchisation au sein du gaspillage alimentaire en quatre étapes (Mistère de la Transition écologique, 2016). Ces étapes sont visibles sur la Figure 23.



Figure 23 : Traitement du gaspillage alimentaire selon la loi Garot

Des initiatives locales existent dans les domaines de la prévention et de la réutilisation d'invendus ou de pertes agricoles pour l'alimentation animale, le compost et la méthanisation. Dans ce diagnostic nous nous intéresserons uniquement à la seconde catégorie, c'est-à-dire le don d'invendus ou leur transformation à destination de la consommation humaine.

#### III.3.1 – Les associations d'aide alimentaire

La région Centre-Val de Loire abrite dix réseaux d'associations d'aide alimentaire habilités nationales. Ces réseaux sont visibles dans le Tableau 4 et classés en fonction du nombre de leurs structures locales.

Tableau 4 : Associations d'aide alimentaire habilitées nationales en région Centre-Val de Loire

Associations	Nombre de structures en région
Les Restos du Cœur	86
Secours Populaire Français	63
La Croix-Rouge Française	33
Solidarité Alimentaire France - ANDES	16
Société Saint Vincent de Paul	9
Fédération Française des Banques Alimentaires	6
Œuvres Hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	5
ADRA France	3
Armée du Salut	1
Cités Caritas – Fondation Secours Catholique	1

Ces associations ont des organisations différentes et peuvent être divisées en trois catégories :

- Grossiste de l'aide alimentaire : la Banque Alimentaire ne reçoit aucun bénéficiaire au sein de ses antennes. Elle est spécialisée dans la collecte de denrées alimentaires et les redistribue ensuite aux associations d'aide alimentaire locales, en fonction de leurs nombres de bénéficiaires.
- L'accueil des bénéficiaires : La Croix Rouge Française, le Secours Populaire Français, et les Restos du Cœur sont spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires. Ces associations récupèrent leurs denrées alimentaires à la Banque Alimentaire ou auprès de leurs propres réseaux de donateurs avant de les distribuer à leur file active.
- Les épiceries solidaires : Le réseau ANDES regroupe des épiceries solidaires et des chantiers d'insertion. Les clients bénéficiaires choisissent leurs produits contre une participation de 20% du prix usuel.

En ce qui concerne leur approvisionnement, les associations peuvent utiliser différentes voies. Chaque association a un fonctionnement propre et utilise plus ou moins chaque option d'approvisionnement en fonction de sa stratégie et de sa structuration économique.

- Les dons alimentaires venant des Grandes et moyennes surfaces (GMS) et Industries agro-alimentaires (IAA). Depuis la loi Garrot, les GMS ont l'obligation d'établir des conventions avec les associations d'aide alimentaire locales, pour faire don de leurs invendus. Les associations sont donc en lien étroit avec les grandes surfaces qui leurs font des dons réguliers, parfois même journaliers. Les IAA réalisent aussi des dons afin de trouver un débouché à leurs invendus, leur permettant également de répondre aux critères de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).
- Les dons alimentaires venant des particuliers : Les associations rencontrées mettent en place des collectes 1 à 2 fois par an, afin de récolter des denrées alimentaires au sein des GMS.
- Les Fonds Européens d'Aide au plus Démunis (FEAD) : Ces financements permettent aux 4 associations habilitées (CR, BA, RC, SPF) de recevoir des produits de base (huile, sucre, conserve, farine...) en fonction de leurs nombres de bénéficiaires, sous forme d'une livraison annuelle.
- L'achat de denrées alimentaires : Lorsque les stocks sont insuffisants pour venir en aide à l'ensemble des bénéficiaires, les associations réalisent des achats (excepté la Banque Alimentaire). Ceux-ci sont généralement rendus possibles grâce aux dons financiers des particuliers ou au mécénat d'entreprise.

- L’enveloppe financière venant du Crédit National des Epiceries Solidaires (CNES) : Cette subvention est attribuée uniquement aux épiceries solidaires. Elle permet de réaliser des achats de denrées alimentaires en fonction des produits manquants.

La région compte également des associations d’aide alimentaire habilitées régionales au nombre de 100. La répartition de ces associations à travers la région est visible sur la Figure 24. Le Loiret abrite 24 associations soit presque un quart des associations d’aide alimentaires habilitées régionales du Centre-Val de Loire. L’Indre est le département qui compte le moins grand nombre de ces associations.

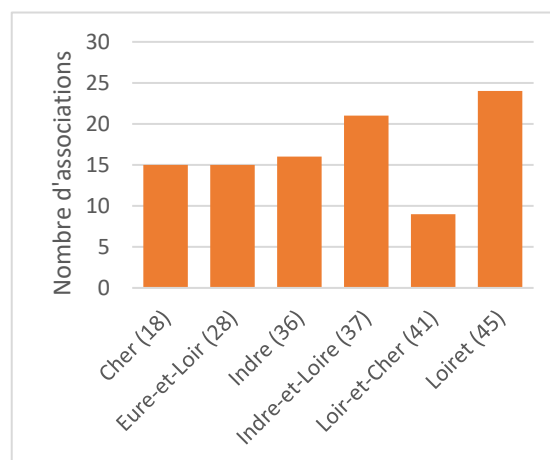


Figure 24 : Répartition des associations d’aide alimentaire habilitées régionales en Centre-Val de Loire

En cette fin d’année 2022, les associations d’aide alimentaire font un constat alarmant. Elles doivent faire face à l’augmentation du nombre de personnes accueillies, tout en maintenant leurs activités de transport, stockage et distribution des denrées alimentaires. Or entre la diminution de produits à distribuer et l’augmentation des coûts logistiques dus à l’inflation, certaines associations se voient dans l’obligation de réaliser moins de distributions malgré une demande croissante.

### III.3.2 – Autres initiatives alimentaires en région Centre-Val de Loire

Une cartographie des initiatives alimentaires en région Centre-Val de Loire a été créée par l’association InPact dans le cadre de l’observatoire de la transition alimentaire. Cette carte, disponible en Annexe 2, recense 314 initiatives autour de l’alimentation de proximité et de la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires. Notamment, 14 outils de transformation sont recensés. Par exemple, l’unité de transformation de légumes de l’ISA Groupe à Aubigny-sur-Nère (18) ou la légumerie APAGEH à Château-Renard (45). En Indre-et-Loire, un atelier de transformation de la Banque Alimentaire est aussi en construction, en partenariat avec l’association Atouts et Perspectives.

Parmi ces initiatives, on retrouve les projets alimentaires territoriaux (PAT). Ce sont des démarches volontaires de la part des collectivités, des outils permettant la mise en place d’actions adaptées au territoire afin d’aller vers une alimentation durable. Une carte des PAT a été réalisée par l’association InPact et la région Centre-Val de Loire. Cette carte est visible en Annexe 3. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en région Centre-Val de Loire, 31 territoires sont porteurs de PAT. Ces PAT sont des partenaires précieux pour SOLAAL. D’abord, ils sont une source d’informations importante pour en tant qu’expert alimentaire de leur territoire. Puis, ils permettent une diffusion des informations de SOLAAL directement aux acteurs du terrain (agriculteurs, associations d’aide alimentaires, élus de la collectivité, ...).

D’autres initiatives portent sur la réinsertion et inclusion des populations précaires au système alimentaire. C’est le cas du réseau Cocagne, une association à but non lucratif qui regroupe des fermes d’insertion sociale et professionnelle. Six structures du réseau sont en Centre-Val de Loire : Potager Bio de Fussy (18), Jardins SoliBio (28), Les potagers de Velles (36), Association Bio-Solidaire (41), Les jardins de la voie Romaine (45), SolemBio (45).

## IV – SOLAAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Par la création de l'association, la volonté de la FNSEA CVL et des JA CVL est de mettre en avant l'engagement et la solidarité des filières agricoles et agro-alimentaires sur le territoire. Les membres fondateurs souhaitent pouvoir créer du lien et développer un réseau solidaire sur le territoire en insufflant une nouvelle dynamique territoriale. L'arrivée d'une coordinatrice à temps plein pour l'association au 1<sup>er</sup> septembre 2022, permettra à cette dynamique de prendre forme. L'association SOLAAL Centre-Val de Loire a été inaugurée en septembre 2022 lors du Festival Terres de Jim, en présence de Marc Fesneau.

En valorisant ses invendus au profit des associations d'aide alimentaire habilitées, le secteur de l'agriculture participe à la lutte contre la précarité alimentaire, et contribue à l'équilibre nutritionnel des plus démunis. Le don agricole peut être vu comme une forme de valorisation. En effet il permet au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du coût de revient du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires ou de 20 000€.

### IV.1 – Situation du don agricole en Centre-Val de Loire

Depuis 2013, plus de 2451 tonnes de denrées alimentaires ont été données en Centre-Val de Loire, soit l'équivalent de près de 5 millions de repas distribués aux personnes accueillies par les associations d'aide alimentaire. L'année 2022 enregistre un volume de don record de 477 tonnes, l'équivalent de 954 000 repas. Cela représente une hausse du volume de don de plus de 155 % par rapport à 2021. Ces dons sont composés à 99 % de fruits et légumes frais et ont profité à 27 associations. La Figure 25, montre la répartition de ces dons par catégorie. Plus de trois quarts des dons sont des légumes.

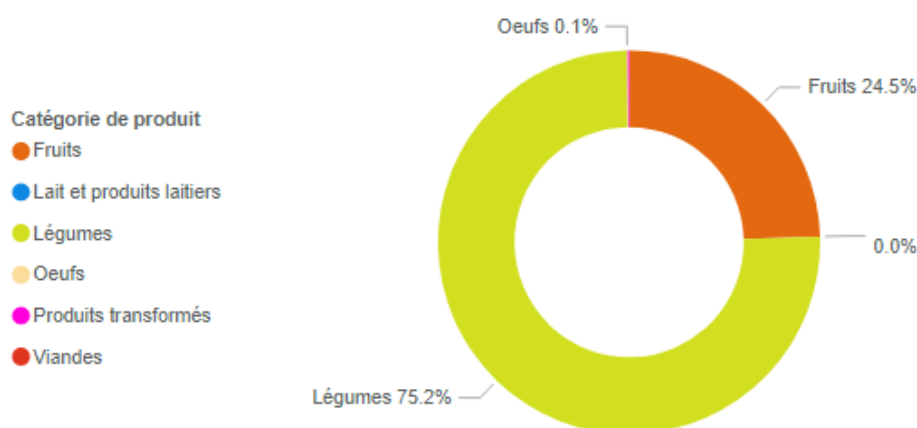


Figure 25 : Répartition des dons SOLAAL en Centre-Val de Loire depuis 2013 par catégorie

La répartition des dons sur la région depuis 2013 est très hétérogène comme le montre la Figure 26. L'Indre est le département enregistrant le moins de don avec 25 kg de 2013 à 2022. Un des objectifs avec l'arrivée de la coordinatrice est d'homogénéiser les dons sur le territoire afin que toutes les associations d'aide alimentaire puissent proposer des produits frais aux personnes qu'elles accueillent.

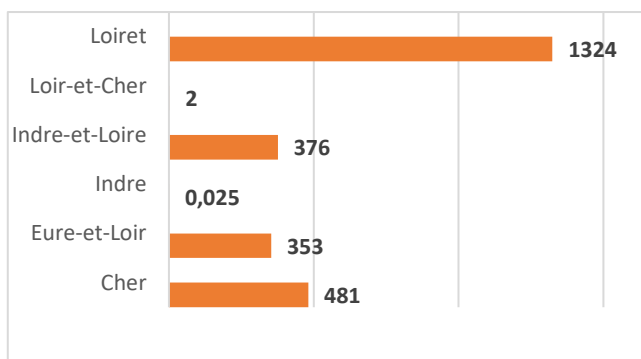


Figure 27 : Volumes de dons (en tonnes) en Centre-Val de Loire en fonction des départements depuis 2013

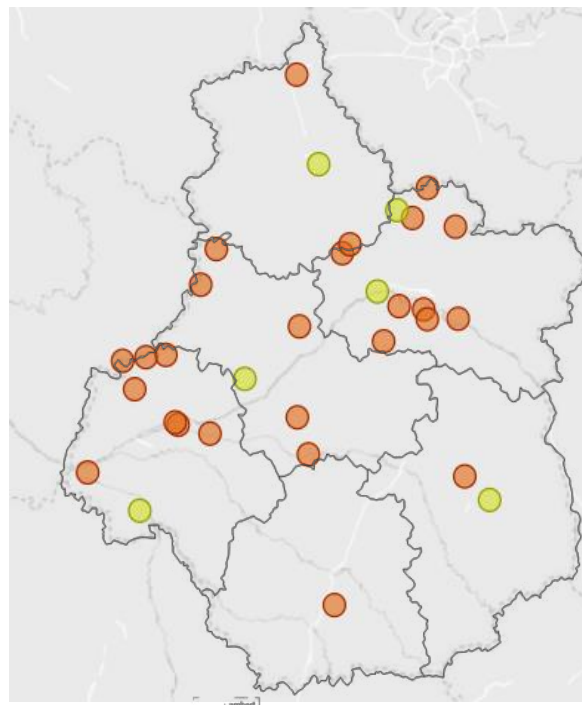


Figure 26 : Répartition des donateurs SOLAAL en région Centre-Val de Loire depuis 2013 (en vert les nouveaux donateurs)

Depuis 2013, la région accueille 34 donateurs. La répartition de ces donateurs sur la région est très hétérogène. Les départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret enregistrent le plus de donateurs tandis que l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Cher sont en marge comme le montre la Figure 27.

Ces deux figures mettent en avant le profil de don de la région. La région est très sujette au retrait communautaire (Annexe 4). C'est pourquoi des départements avec peu de donateurs peuvent tout de même proposer des volumes de dons importants. C'est le cas de l'Eure-et-Loir. Depuis 2013, plus de 60 % des dons en région Centre-Val de Loire sont des retraits communautaires.

## IV.2 – Analyse SWOT de SOLAAL Centre-Val de Loire

Suite à l'étude menée sur le territoire, une analyse SWOT (Strengths, weaknesses, opportunities, threats) a pu être réalisée et apparaît en Figure 28.



Figure 28 : Analyse SWOT de SOLAAL Centre-Val de Loire)

Travailler avec SOLAAL Centre-Val de Loire est un réel atout que ce soit pour les donateurs ou pour les associations d'aide alimentaire. Pour les donateurs, le service de SOLAAL Centre-Val de Loire est sur mesure et s'adapte à toutes les productions (sauf alcool, viande hachée et pâtisseries à base de crème) et toutes les situations : don sur l'exploitation ou livré directement à l'association, ponctuels ou récurrents, qu'il existe un partenariat entre le donateur et une association d'aide alimentaire ou non. Pour les donateurs ayant déjà un partenariat avec une association d'aide alimentaire, proposer son don à SOLAAL Centre-Val de Loire permet d'assurer que le don trouve des débouchés si l'association partenaire ne peut en profiter (fermeture annuelle, pas de besoin ou pas de stock disponible). Pour les associations, profiter du service de SOLAAL Centre-Val de Loire permet d'obtenir des produits frais et de qualité. Aussi selon le principe d'équité appliqué par SOLAAL, toutes les associations qui le souhaitent peuvent se positionner sur un don en indiquant leurs besoins. Le don sera attribué à plusieurs associations en fonction des réponses. Le service proposé par SOLAAL Centre-Val de Loire est une opportunité pour développer les sources d'approvisionnement des associations d'aide alimentaire de la région.



### IV.3 – Plan d’action détaillé

Au vu de l’analyse SWOT, un plan d’action a pu être réalisé de septembre 2022 à décembre 2023 et apparaît en Tableau 5.

Tableau 5 : Plan d’action SOLAAL Centre-Val de Loire 2022-2023

	ACTION	OBJECTIF
<b>Septembre 2022</b>	Création d’un ETP en CDI	Lancer le déploiement de SOLAAL en Centre-Val de Loire
	Inauguration de l’association au Festival Terres de Jim	Lancer officiellement les activités de l’association et communiquer
<b>Septembre à décembre 2022</b>	Formation SOLAAL	Acquérir la méthodologie nationale
	Réalisation d’un diagnostic du don agricole en Centre-Val de Loire	Améliorer la compréhension du territoire en identifiant les volumes d’inventus agricoles et les besoins des associations d’aide alimentaire
	Présentation de SOLAAL Centre-Val de Loire aux acteurs du territoire	Recherche de partenariats et de financements pour la constitution et la pérennité de SOLAAL Centre-Val de Loire
	Participation aux événements agricoles locaux	Faire connaître l’association et ses activités, prospecter de nouveaux donateurs
	Diffusion d’articles dans la presse agricole	
	Rencontres avec les associations locales	Identifier le fonctionnement et le besoin des associations d’aide alimentaire
<b>Janvier à mai 2023</b>	Poursuite des projets en cours	Réalisation d’actions
	Réalisation du rapport d’activité 2022	Avoir un premier aperçu de ce qui a été réalisé par l’association depuis son inauguration
	Participation au Salon international de l’agriculture	Communiquer sur l’association et ses activités
	Préparation des 10 ans du réseau SOLAAL	S’intégrer dans le réseau SOLAAL National
<b>Juin à septembre 2023</b>	Réalisation du bilan de milieu d’année	Quantifier l’impact de SOLAAL en Centre-Val de Loire
	Organisation des Journées Nationales du Don Agricole (JNDA)	Réaliser des actions solidaires sur tout le territoire et communiquer sur la solidarité du monde agricole
<b>Octobre à décembre 2023</b>	Formation d’ambassadeurs de SOLAAL Centre-Val de Loire	Etendre le réseau de SOLAAL Centre-Val de Loire jusqu’au cœur des territoires
	Organisation de comités de liaison avec les associations d’aide alimentaire régionales	Identifier les besoins des associations et lever leurs freins de développement

Parallèlement à ces actions, d’autres missions sont permanentes comme la gestion des dons, l’animation du réseau actuel de donateurs, la rédaction et publication d’articles, la recherche de partenariats et de financements et la veille sur les sujets de précarité alimentaire, d’agriculture et de gaspillage.

# CONCLUSION

La région Centre-Val de Loire est une région avec une agriculture diversifiée et produisant des volumes importants, notamment en ce qui concerne les grandes cultures. Il existe sur la région Centre-Val de Loire des invendus agricoles, éloignés de la chaîne alimentaire pour diverses raisons (saturation du marché, surproduction, exigences qualité...). Les études menées par l'ADEME et l'INRA permettent d'estimer ces pertes alimentaires annuelles à 1 252 114 tonnes dont 62% de pommes de terre. D'après la loi Garot ces invendus, s'ils sont consommables, doivent aller en priorité à l'alimentation humaine via le don ou la transformation des produits. Cependant, il est plus rentable pour les producteurs de ne pas récolter leur surproduction (coût de main d'œuvre, de matériel, utilisation d'énergie).

Parallèlement à ces invendus une précarité alimentaire subsiste en région. En cette fin d'année 2022, la situation est tendue pour les associations d'aide alimentaire qui doivent faire face à la hausse du nombre de bénéficiaires, des coûts de logistique et de stockage mais à la baisse de bénévoles et de produits à distribuer.

L'implantation de SOLAAL en région est une réelle opportunité pour améliorer l'accès à des produits frais et locaux aux associations d'aide alimentaire tout en luttant contre les pertes agricoles. Forte de son expérience, l'association SOLAAL, qui fêtera ses 10 ans en 2023, prouve que les antennes régionales de SOLAAL ont une réelle utilité et un impact fort sur le territoire. Ainsi SOLAAL Centre-Val de Loire souhaite démocratiser le don agricole et renforcer l'engagement des exploitants, coopératives et industries agroalimentaires du territoire en organisant leurs dons. Depuis 2013 plus de 2500 tonnes de dons ont été recensés par SOLAAL sur le territoire. Cela prouve qu'une dynamique est déjà existante mais elle doit être soutenue et renforcée.

L'action de SOLAAL Centre-Val de Loire saura s'adapter aux différents départements, ayant des profils agricoles très différents. La complémentarité des productions sera mise à disposition des associations d'aide alimentaire. L'association souhaite également mettre en place des actions de cohésion, créant du lien dans les territoires comme des actions de glanage.

Afin de pérenniser l'association et ses actions, SOLAAL Centre-Val de Loire doit étoffer son réseau de partenaires à travers la région et continuer de communiquer sur la solidarité agricole.

# BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, Gressard consultant, 2018. Potentiels et leviers de réduction des pertes et gaspillages en production agricole.
- Agence Bio, 2022. Les chiffres clés du bio en Centre-Val de Loire [WWW Document]. URL <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/?level=region&area=24>
- ARFV Centre-Val de Loire, Conseil Régional Centre-Val de Loire, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de la pêche de la ruralité et de l'aménagement du Territoire, Chambre d'Agriculture Régionale Centre-Val de Loire, 2017. Diagnostic de la filière vin en région Centre-Val de Loire. Conseil régional Centre-Val de Loire.
- Auboin, M., 1995. Une histoire de la Beauce (1) : De la cité des Carnutes aux départements révolutionnaires. FeniXX.
- Bio Centre, DRAAF, Chambre d'Agriculture Régionale Centre-Val de Loire, 2022. Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique - Les chiffres clés 2020 en Centre-Val de Loire. Bio Centre.
- Buisson, G., 2021. Mémento 2021 - Centre-Val de Loire. Agreste.
- Buisson, G., Barriere, 2015. En région Centre-Val de Loire, les vergers disparaissent du paysage. Agreste.
- Buisson, G., Delagrande, V., 2022. Essentiel - Recensement agricole 2020 en Centre-Val de Loire. Agreste.
- Buisson, G., Lebreton, S., 2022. Les principaux chiffres de l'Agriculture en Centre-Val de Loire en 2020. Agreste.
- Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022a. Viticulture [WWW Document]. Chamb. Agric. Cent.-Val Loire. URL <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/produire-innover/productions-vegetales/viticulture/> (accessed 10.10.22).
- Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022b. Bovins viande [WWW Document]. Agric. Territ. Chamb. Agric. Cent.-Val Loire. URL <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/produire-innover/productions-animales/bovins-viande/> (accessed 10.12.22).
- Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022c. Bovins viande [WWW Document]. Cap Filières. URL <https://www.cap-filieres.fr/filieres-animales/bovins-viande/> (accessed 10.12.22).
- Chambre d'agriculture du Centre Val de Loire, 2022d. Volailles [WWW Document]. Chamb. Agric. Cent.-Val Loire. URL <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/produire-innover/productions-animales/volailles/> (accessed 10.26.22).
- Chambre d'Agriculture Régionale Centre Val de Loire, 2022a. Bovins lait [WWW Document]. URL <https://www.cap-filieres.fr/filieres-animales/bovins-lait/> (accessed 10.26.22).
- Chambre d'Agriculture Régionale Centre Val de Loire, 2022b. Porcins [WWW Document]. URL <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/produire-innover/productions-animales/porcins/> (accessed 10.26.22).
- Chaumet, J.M., Auvray, A., Guyet, R., 2022. L'économie laitière en chiffres - Édition 2022. Cniel.
- Criel, 2022. Production laitière du Centre [WWW Document]. Criel-Cent. URL <http://criel-centre.fr/la-filiere-regionale/la-production-237> (accessed 10.26.22).
- Domergue, M., Robert, C., 2022. L'état du mal-logement en France 2022 - Rapport annuel #27. Fondation Abbé Pierre.
- DRAAF, 2020a. La filière Céréales et oléoprotéagineux - Les principales caractéristiques technico-économiques de la filière en Centre-Val de Loire. DRAAF.
- DRAAF, 2020b. Filière maraîchage - Les principales caractéristiques technico-économiques de la filière en Centre-Val de Loire. DRAAF.

DRAAF, 2020c. La filière vaches allaitantes - Les principales caractéristiques technicoéconomiques de la filière en Centre-Val de Loire. DRAAF.

DREAL, 2018. Les unités Paysagères du Centre-Val de Loire.

Intercéréales, 2021. Des chiffres et des céréales - Edition 2021, L'essentiel de la filière. Intercéréales.

La Coopération Agricole, 2022. Centre Val de Loire | La Coopération Agricole [WWW Document]. URL <https://www.lacooperationagricole.coop/regions/centre-val-de-loire> (accessed 9.22.22).

La Coopération Agricole, 2021. Rapport d'activité 2021.

La Nouvelle République, 2019. La lentille verte déclare la guerre à la bruche [WWW Document]. [lanouvellerepublique.fr](http://lanouvellerepublique.fr). URL <https://www.lanouvellerepublique.fr/issoudun/la-lentille-verte-declare-la-guerre-a-la-bruche> (accessed 10.11.22).

Lagarenne, C., Pujol, S., Gateau, F., Lesdos, C., Quénéchedu, V., Tchobanian, C., 2021. Estimation avancée du taux de pauvreté monétaire et des indicateurs d'inégalités (No. 70). INSEE.

Légifrance, 2022. Code rural et de la pêche maritime - Titre II : Sociétés coopératives agricoles (Articles L521-1 à L529-6) - Légifrance.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2022. Panorama des industries agroalimentaires - Chiffres et indicateurs clés. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Ministère de la Transition écologique, 2016. Loi Garot [WWW Document]. Ministère Agric. Souveraineté Aliment. URL <https://agriculture.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-evaluation-de-lapplication-des-dispositions-prevues-par-la-loi-garot> (accessed 9.22.22).

Pitrou, J., Buisson, G., Poumot, A., Leuret, S., Pasquier, I., 2021. Recensement agricole 2020 - Centre Val de Loire. Agreste.

Que Choisir, 2015. Les Chiffres clés du déséquilibre alimentaire.

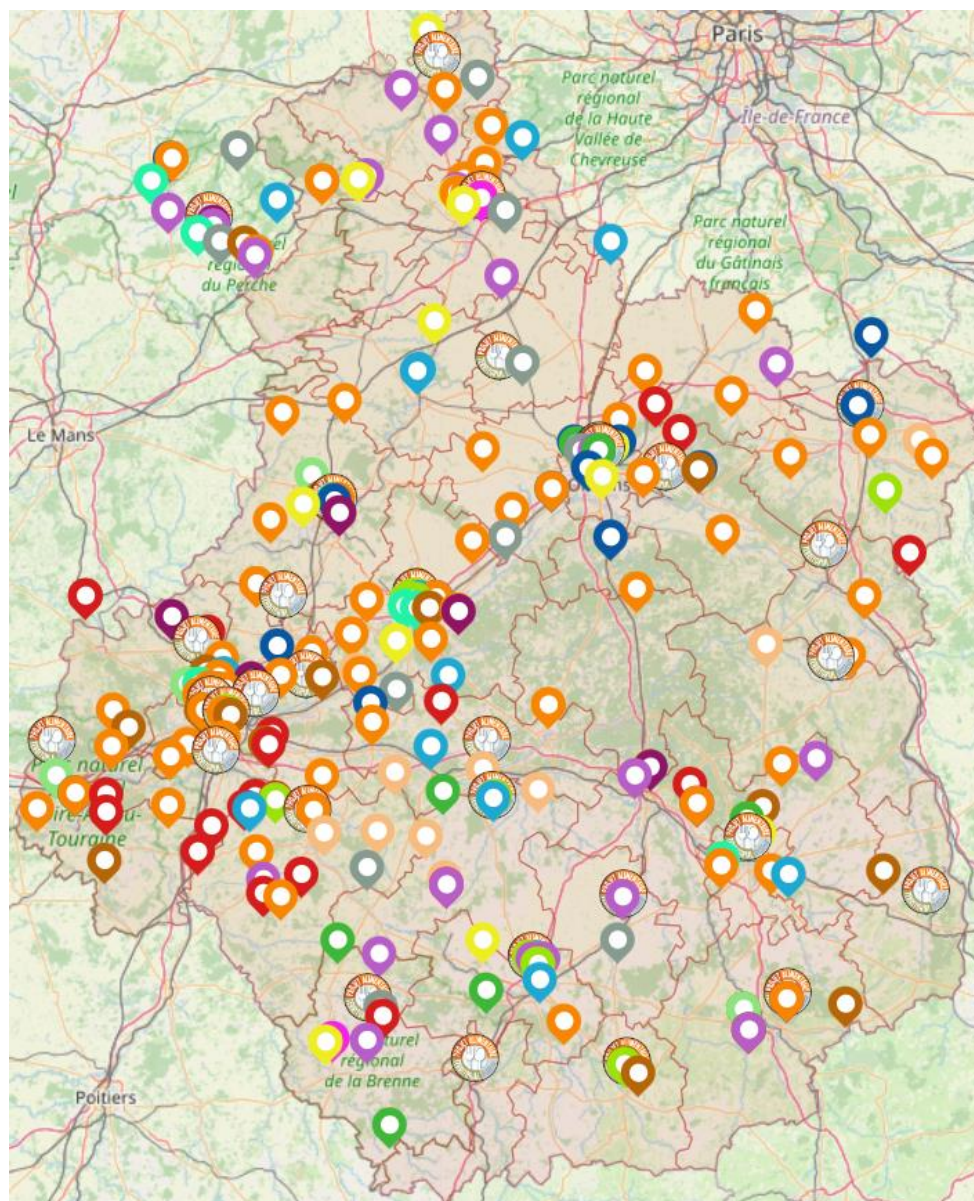
# ANNEXES

Annexe 1 : Leviers de réduction des pertes en filière légumes (ADEME, 2018)

STADES	Causes	Leviers	Part d'évitabilité
PRE-RECOLTE	Bio-agresseurs	Meilleure surveillance, formation des saisonniers, sous serre pour maîtriser l'ambiance, rotations Date de récolte adéquate	Les leviers décrits pourraient réduire au plus de 5% les pertes liées à cette cause
	Aléas climatiques	Espacement de la plantation pour la gestion des maladies (espacement notamment) Ombrage des serres pour éviter les coups de chaleur Choix variétaux pour la résistance	Les leviers décrits pourraient réduire au plus de 5% les pertes liées à cette cause
RECOLTE	Réglage de la machine	Calibrer différemment le matériel Meilleure formation des opérateurs	Les leviers décrits pourraient réduire au plus de 25% les pertes liées à cette cause en cas de récolte mécanique
	Aléas climatiques	Amélioration de la technicité du producteur, meilleure connaissance des conditions météorologiques	Impact négligeable
POST-RECOLTE	Normes sanitaires et commerciales	Diversification des circuits Transformation des produits non calibrés Glanage	Les leviers décrits pourraient réduire au plus de 30% les pertes liées à cette cause
	Stockage-transport	Améliorations techniques nécessaires notamment sur les exploitations	Les leviers décrits pourraient réduire au plus de 15% les pertes liées à cette cause
	Surproduction	Développement de modèles mathématiques pour mieux prédire les besoins Mieux anticiper la demande (échange avec les clients) Glanage	Les leviers décrits pourraient réduire au plus de 50% les pertes liées à cette cause

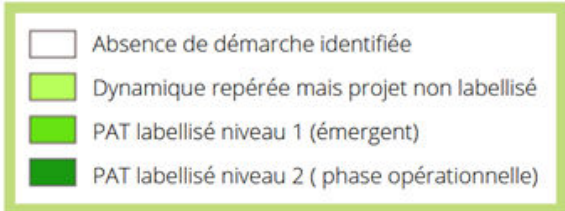
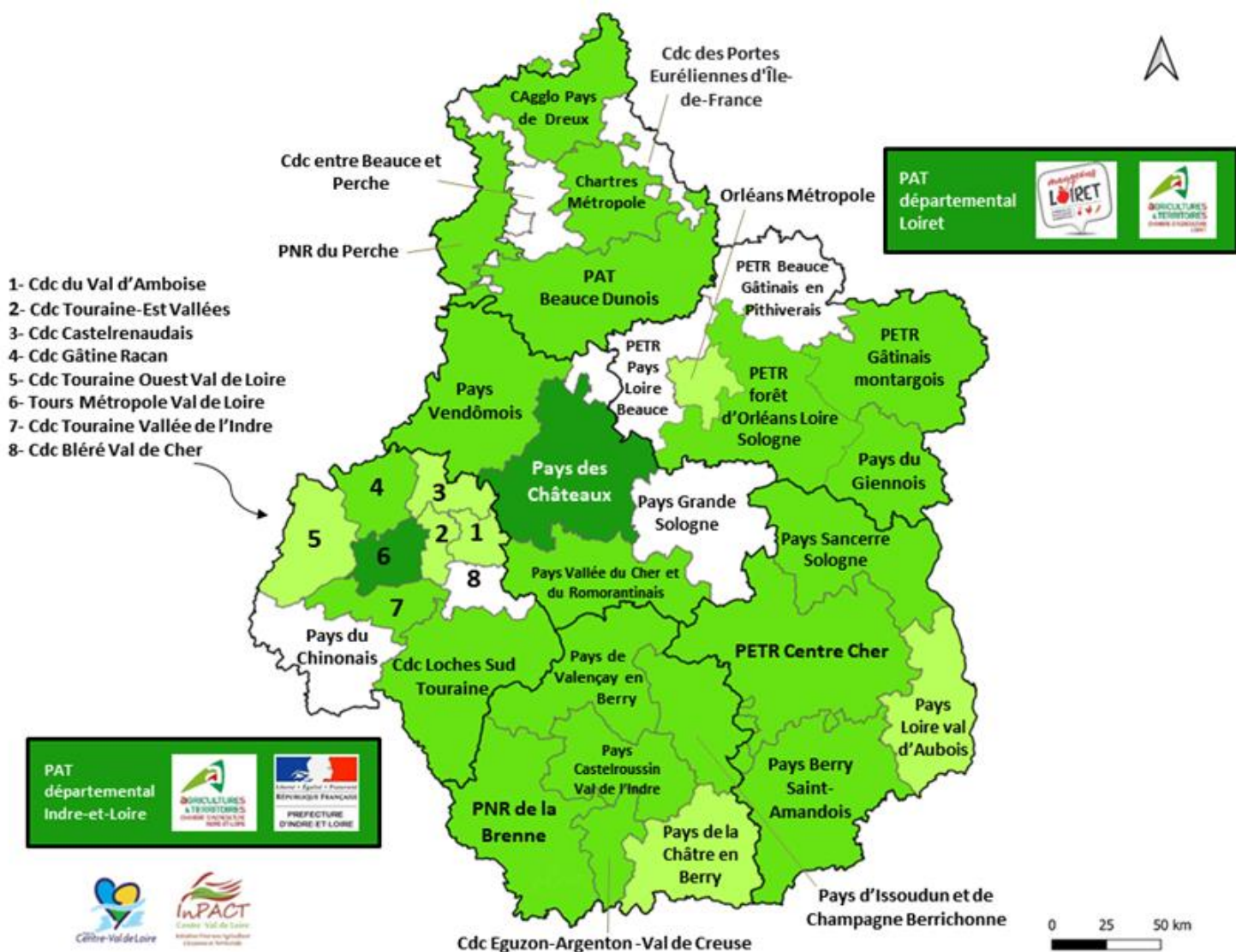
## Annexe 2 : Carte des initiatives régionales

Source : Observatoire de la transition alimentaire - PAT CVL - Inpact Centre (pat-cvl.fr)



- |   |   |
|---|---|
| Épiceries engagées (16)                   | Cantines, restaurants et traiteurs (15)   |
| Territoires Bio Engagés (6)               | Défi famille à alimentation positive (10) |
| AMAP (97)                                 | Associations de sensibilisation (8)       |
| Collectifs de transition (21)             | Plateforme de distribution (13)           |
| Groupement d'achat (3)                    | Outils de transformation (12)             |
| Espaces test et couveuses (7)             | Magasins de producteurs (21)              |
| Fermes acquises par Terre de Liens (22)   | Territoires en PAT (31)                   |
| Organismes de développement agricole (31) | Autre (21)                                |

Annexe 3 : Carte des projets alimentaires territoriaux (PAT) en Centre-Val de Loire (InPact, 2022)



## LE RETRAIT COMMUNAUTAIRE

### QUAND ?

En cas de difficulté à vendre la production, les règles européennes prévoient la possibilité de réaliser des retraits de fruits et légumes du marché.

### QUI PEUT DONNER ?

Les **organisations de producteurs** (OP) et les associations d'organisations de producteurs reconnues ayant un **programme opérationnel** agréé en cours d'exécution à la date du retrait de marché et ayant inscrit la mesure « retraits » dans ce programme opérationnel.

### QUELS PRODUITS DONNER ?

**LÉGUMES** : tomates, choux-fleurs, aubergines, artichauts, asperges, endives, brocolis, oignons jaunes, salades, courgettes, poireaux

**FRUITS** : pommes, poires, pêches, nectarines, raisins, abricots, melons, clémentines, oranges, citrons, pastèques, mandarines (satsumas).

### À QUI ?

À une association d'aide alimentaire nationale et habilitée (distribution gratuite).  
Voir fiche « A qui donner ? »

### QUELLES COMPENSATIONS ?

1. Aide financière forfaitaire de 100% de la compensation financière telle que définie par la Commission européenne (annexe XI du règlement (UE) n°543/2011 ou par la France (Cf. annexe W de la Stratégie Nationale des Programmes Opérationnels).
2. Indemnité forfaitaire pour le conditionnement et le transport.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

- > Si les produits donnés sont transformés, les produits finis ne doivent pas être vendus dans un cadre commercial mais distribués à l'aide alimentaire.
  - > Un opérateur ne peut pas cumuler le dispositif d'aide au retrait communautaire et le bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du Code général des impôts.
- Retrouvez plus d'information sur les sites internet de FranceAgriMer et SOLAAL.

Sources : Règlement (UE) n°543/2011



